PN-AAV-014 45368

SEMINAIRE INTERNATIONAL
SUR LE CREDIT AGRICOLE
AUX PETITS EXPLOITANTS

RAPPORTS

DES

PARTICIPANTS

DES

INSTITUTIONS HAITIENNES

BEST AVAILABLE

BEST AVAILABLE

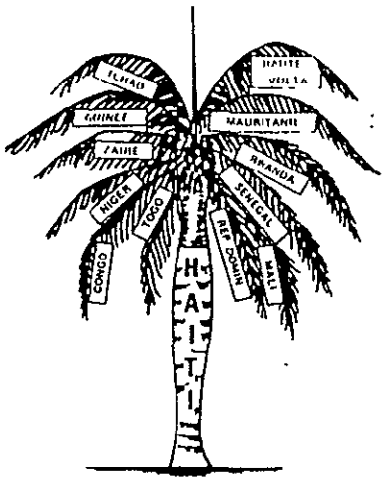

SICAPE

SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR LE CREDIT AGRICOLE

AUX PETITS EXPLOITANTS

du 9 Janvier au 4 Février 1984

BUREAU DE CREDIT AGRICOLE AGENCE INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

SEMINAIRE INTERNATIONAL

SUR LE

CREDIT AUX PETITS EXPLOITANTS

S I C A P E

PRESENTATION : CAS DE L'ODVA

Préparé par Marc-Ernst BENJAMIN Agronome

S O M M A I R E

1. Situation Géographique et Caractéristiques Physiques de La Vallée de l'Artibonite.

2. Historique de l'ODVA.

3. Structure Administrative de l'ODVA.

4. Situation Agricole de la Vallée de l'Artibonite.

4.1 Le Crédit Agricole à l'ODVA

4.1.1 Le Crédit au travers des groupements

4.1.1.1 Critères de formation des groupements

4.1.1.2 Modalités d'octroi du crédit

4.1.1.3 L'octroi de prêts

4.1.1.4 Remboursement de prêts

4.1.2 Gestion d'un système de crédit agricole autosuffisant et décentralisé

4.1.3 Mobilisation de l'Epargne

5. Le Budget de l'ODVA.

6. Les grands programmes de l'ODVA.

L_I_S_T_E D_E S_I_G_L_E_S

ODVA	Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite.
IDAI	Institut de Développement Agricole et Industriel.
BCA	Bureau de Crédit Agricole.
CAC	Conseil d'Actions Communautaires.
SAC	Société Agricole de Crédit.
BID	Banque Interaméricaine de Développement.

I SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE.-

La Vallée de l'Artibonite correspond à la zone comprise entre 71° 37' et 72°47' de longitude et entre 18°50' et 19°18' de latitude. Elle couvre une superficie de 45.000 ha et se trouve dans le département du même nom et est traversée dans la direction Est-Ouest par la plus grande rivière d'Haiti appelée couramment le Fleuve Artibonite qui prend naissance en République Dominicaine.

Le climat est caractérisé par deux saisons tout à fait distinctes. Les pluies inégalement réparties dans le temps comme dans l'espace accusent des chutes variant de 590 mm à 1.200 mm. La température moyenne est de 27°C. Les sols de la Vallée de l'Artibonite qui développés à partir de sédiments d'origine alluviale sont généralement calcaires. Le relief de cette plaine alluviale est très plat avec des pentes très faibles responsables d'un drainage superficiel déficient.

II HISTORIQUE DE L'ODVA

L'histoire hydro-agricole de la Vallée de l'Artibonite remonte à plusieurs siècles. Toutefois, les premières études en vue d'irriguer la Vallée de l'Artibonite datent de 1927, époque à laquelle les américains à travers le Département des Travaux Publics ont réalisé une étude intitulée "Possibilités d'Irrigation de la République d'Haiti" où se trouve exposé un Projet d'Irrigation de la Vallée de l'Artibonite.

A partir de 1937 où les prises sur berges ont été multipliées par les compagnies étrangères telles la Standard Fruit & Co., etc... et l'utilisation de pompes d'irrigation pour développer la culture de la banane , il s'avérait nécessaire de créer une entité qui devait orienter et prendre en main les activités de développement dans la Vallée de l'Artibonite. L'ODVA fut créé par décret-loi le 2 septembre 1946. Des prêts furent ensuite consentis au gouvernement haitien par la Banque Import-Export en vue de la préparation d'un projet de mise en valeur de l'Artibonite par l'irrigation et le drainage, le contrôle des crues et la production d'énergie électrique.

Ainsi furent construits les barrages de Péligre qui est un barrage de retenue destiné à emmagasiner 620 millions de m^3 en amont du lac artificiel couvrant 3.000 ha et le barrage partiteur de Caneau destiné à distribuer l'eau pour l'irrigation de la Vallée de l'Artibonite. Ce barrage dérive $50m^3$ dans les deux canaux primaires. D'autres ouvrages d'art ont été construits pour asseoir les infrastructures d'irrigation et de drainage. De 1963 à 1971, l'ODVA a cessé de fonctionner, l'infrastructure d'irrigation et de drainage s'est détériorée sensiblement.

III STRUCTURE ADMINISTRATIVE DE L'ODVA

L'ODVA est un organisme autonome placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture. Il dispose d'un conseil d'administration constitué par le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, des Ministres des Finances et des Travaux Publics .

Le Directeur Général est assisté des directeurs de divisions, du Conseiller légal et du responsable du Bureau Cadastral.

Sur le terrain, l'aire d'intervention est partagée en quatre secteurs qui renferment les centres, les noyaux et les zones avec un personnel composé d'agronomes, de techniciens agricoles pour la Division Agricole; d'ingénieurs, de topographes, de syndics et manoeuvres d'irrigation pour la division de génie; d'agronomes, d'ingénieurs, d'animateurs, de médecins, d'agents de santé pour la division de développement rural.

L'ODVA dont l'effectif du personnel oscille aux environs de 500 employés permanents est par nature un organisme multisectoriel. La priorité accordée à tel ou tel secteur à un moment donné est fonction des conditions d'évolution de cet organisme en harmonie avec celles du milieu. La loi du 24 mai 1971 stipule en son article 2 - que l'ODVA est une entité publique , autonome, dotée de personnalité juridique, investie de la pleine autorité technique, administrative financière et de tout ordre pour superviser, coordonner, exécuter ou faire exécuter tous les travaux que l'on pourrait entreprendre dans le cadre de sa juridiction en vue de promouvoir le développement de la Vallée de l'Artibonite.

IV.- IV.- SITUATION AGRICOLE DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE

Le riz qui constitue l'aliment de base de la majeure partie de la population haitienne est de loin la culture principale et occupe 80% des terres agricoles et 87% des terres irriguées. La quasi totalité de l'assistance technique agricole fournie par l'ODVA est orientée vers cette culture dont toute baisse de production au niveau de la Vallée se traduit par des hémorragies de devises résultant des importations massives de riz pour satisfaire la consommation nationale. Viennent après les cultures telles, le mais couvrant environ 8.000 has, la patate 7.000 has, les légumes, etc...

A ce compte, plusieurs services de l'ODVA appuyent la production agricole, citons les services de Recherches Agricoles, la Vulgarisation et le Crédit, etc...

La recherche agricole produit la connaissance et met au point les nouvelles technologies, la vulgarisation transmet cette connaissance et ces technologies aux agriculteurs, le crédit fournit aux producteurs les moyens d'appliquer cette connaissance et ces technologies.

4.1 LE CREDIT AGRICOLE A L'ODVA

Les premières expériences de crédit institutionnalisé dans la Vallée de l'Artibonite ont été faites avec le Bureau de Crédit Agricole (BCA). La fermeture de l'ODVA en 1963 a mis fin à toute une série de résultats encourageants dans ce domaine. A la réouverture de l'ODVA en 1971, les moyens étaient très modestes. Le programme de crédit supervisé a été ré-initié à partir de 1974.

4.1.1 Le crédit au travers des groupements

On peut distinguer trois (3) périodes différentes dans l'octroi du crédit agricole suivant le degré d'organisation de la clientèle et la qualité des dossiers correspondants.

Pour la 1ère période qui va de 1974 à 1978, le crédit était accordé aux organisations existantes dans le milieu en particulier les C.A.C. et les planteurs individuels. Cette période était caractérisée par une activité intense des C.A.C. récemment institués pour participer conjointement avec les institutions gouvernementales aux activités de développement. L'ODVA avec les ressources limitées dont il disposait ne pouvait ne pas compter sur les C.A.C.

Le crédit en nature (semences, engrais, pesticides, services) a été octroyé aux CAC et à de nombreux planteurs indépendants sans trop tenir compte de certains critères d'elligibilité au crédit tel la moralité par exemple. Le volume de prêts accordé pendant cette période atteint un peu plus d'un demi million de gourdes. Le taux de remboursement n'a pas dépassé 50%. En outre, l'attitude des clients en face du crédit n'a point favorisé les choses vu que les agriculteurs étaient traumatisés par la période d'inactivité de l'ODVA, il y a quelques années auparavant. La plupart d'entre eux assimilait le crédit accordé comme des dons du gouvernement.

La seconde période qui s'étend de 1978-1981 est caractérisée par un système hybride. D'un côté, l'ancien système continue de fonctionner avec l'octroi du crédit en nature aux organisations paysannes avec option pour les petits groupements de planteurs contrairement à la première période pendant laquelle les principaux clients étaient des CAC dont le nombre de membres peut atteindre 100 planteurs. De l'autre côté, on développait un nouveau système à l'intérieur de l'aire couverte par le Programme ODVA/BID, programme né du contrat signé en 1976 entre le gouvernement haitien et la BID pour la réhabilitation de 3.600 ha avec les volets réhabilitation infrastructures, aménagement des parcelles, vulgarisation agricole, crédit agricole, cadastre. De nombreux efforts ont été déployés en vue de mieux préparer les groupements-clients dans l'aire réhabilitée. Ces groupements étaient appelés à fonctionner sur bien des aspects comme les SAC du BCA .

4.1.1.1 Quelques critères pour la formation des groupements:

- les groupements seront formés de 7 membres au moins et de 15 au plus.

- les membres doivent être de niveau socio-économique à peu près identique
- ils doivent avoir des intérêts communs
- les membres d'un groupement doivent appartenir à un même bloc d'irrigation
- les groupements sont des groupements agricoles et non exclusivement des groupements de crédit.

Il convient de signaler qu'au moment de la constitution du groupement, un acte constitutif est préparé pour consacrer la naissance de ce groupement. Les fiches d'informations sont remplies pour identifier les membres, enregistrer leur patrimoine, etc...

La troisième période commence à partir de 1981 avec la mise en branle du programme conjoint DOVA/IDAI. L'IDAI représente l'organisme de financement organisé pour gérer le crédit institutionnalisé et l'ODVA fournit l'encadrement technique, les services d'appui indispensables à l'exploitation agricole. Au cours de la première campagne de ce programme conjoint, 111 groupements réunissant 821 planteurs ont bénéficié d'environ 1 million de gourdes de crédit pour couvrir à peu près 524 has.

4.1.1.2 Modalités d'octroi du crédit

Au début de la première période 1974-1976, les critères de choix des clients de même que les procédures d'octroi de prêt n'ont pas été bien défini; cependant, à partir de la seconde période l'octroi du crédit suit le cheminement ci-après;

- Préparation et transmission du plan de crédit pour la campagne par le centre / noyau concerné

- Préparation environ un mois avant la campagne des sollicitations de prêts des planteurs intéressés retenus en tenant compte de leur besoin réel et des normes techniques recommandées.
- Acheminement des sollicitations de prêts au service de crédit qui après analyse seront soumis au comité de crédit pour les dernières décisions.

4.1.1.3 L'Octroi de Prêt

Au moment de l'octroi de prêts, les bénéficiaires qui peuvent être des clients collectifs ou individuels remplissent les formalités d'usage, c'est à dire, signent le contrat de prêt et les bons des avances et reçoivent le crédit en nature dans le cas du sous-programme ODVA et nature et espèces dans le cadre du programme ODVA/BID discontinué et le programme ODVA/IDAI en cours.

Il importe de signaler que ces avances fragmentées sont données suivant un calendrier technique qui tient compte des besoins de l'exploitation. Ces précautions sont prises pour diminuer les risques de détournement du crédit.

Dans le cas du programme conjoint ODVA/IDAI, l'ODVA participe aux avances natures notamment en ce qui concerne les semences améliorées. Un projet de production de semences de qualité a été initié pour soutenir les efforts déployés pour augmenter la production agricole et le revenu des paysans de la Vallée de l'Artibonite.

4.1.1.4 Remboursement des Prêts

Il se fait généralement en espèces par l'intermédiaire des dignitaires de groupements ou par les individus séparément. La caution mutuelle est la règle. Quand les prêts sont remboursés en nature comme c'est le cas dans les fermes de l'Etat, le volume de paddy récupéré correspond au montant de la dette, prélevé suivant un barême d'achat plus ou moins stable non facilement modifiable avec les fluctuations des prix sur les marchés locaux. Le Conseiller légal soutient le Service de Crédit dans la récupération des prêts.

4.1.2- Gestion d'un systeme de credit agricole auto-suffisant et décentralisé.

L'assistance financiere fournit à travers le service de credit de l'ODVA n'a jamais été conçu dans l'optique de l'autosuffisance. L'alinea petit d de l'article 3 de la loi du 24 Mai 1971 rouvrant l'ODVA attribue à ce dernier la mission d'encourager l'etablissement d'exploitations individuelles par le credit rural supervise sur garantie de récolte. Le service n'a jamais fonctionné sur la base d'unebanque, d'ailleurs le credit en nature qu'il octroi à ses clients est toujours subventionné. Aucune source de revenu résultant des activités de credit n'a été enregistrée, le taux d'intérêt appliqué étant nul.

Cependant, l'assistance financière octroyé par le Programme ODVA/BID à la 2ème période dans les aires réhabilitées, les conditions de crédit étaient plus strictes. Avec les travaux de réhabilitation et l'assistance technique mise en place, il était espéré de bien meilleur résultat, d'ailleurs les fonds alloués provenaient d'emprunt de la BID. Les intérêts sur les prêts étaient de 8% l'an avec une commission de 0.5%. En cas de retard dahs le remboursement, une moratoire de 2% annuel est appliqué sur la solde non payée.

Les résultats de ce sous-programme de crédit n'ont pas été satisfaisants à l'écheance, le taux de remboursement n'a pas dépassé 60%. S'interrogeant sur les faiblesses de gestion du credit, le sous- programme de crédit a été discontinué à la

../

faveur du programme conjoint ODVA/IDAI qui gagne graduellement du terrain. A l'heure actuelle, deux sous-programmes de crédit fonctionnent à l'ODVA: l'ancien système financé à partir des fonds propres de l'ODVA et destiné aux planteurs non encore touchés par le programme conjoint et la dernière formule ODVA/IDAI.

Le remboursement des prêts du sous-programme de crédit ODVA/BID se poursuit. A titre d'information, nous présentons en annexe quelques données sur l'évolution des deux sous-programmes de crédit en cours à l'ODVA.

Quant à la décentralisation de la gestion du crédit, elle est observée au niveau du programme conjoint où l'IDAI à partir de ses structures décentralisées: les centres, qui accordent du crédit aux planteurs assistés techniquement par l'ODVA. Dans le cas de l'ODVA, toutes les opérations de crédit s'effectuent par l'intermédiaire des membres du service que ce soit au niveau central ou sur le terrain.

Parlant de gestion de crédit, il faut faire remarquer que les valeurs remboursées sont transférées au niveau de la comptabilité centrale pour être déposées dans un compte à la BNC . Ces valeurs servent à reconstituer le stock d'intrants, à entretenir le parc d'équipement agricole, et financer des dépenses urgentes dans le cadre de petits projets non retenus au budget national de développement. Le service de crédit ne gère pas de compte.

Toutefois, en dépit du fait que le système de crédit pratiqué à l'ODVA à partir de ces fonds propres ne génère aucun revenu, les efforts sont déployés depuis quelques années

en vue d'une meilleure gestion du portefeuille de prêt afin de diminuer les risques d'irrécouvrables. La mise en place de structure mieux adaptée pour gérer le crédit, jointe à une meilleure organisation de la clientèle permettra au Service de crédit d'appliquer certaines techniques afin de pouvoir générer des revenus même sensibles, ce qui tendra à diminuer le taux de subvention accordé à ces clients. Le service pourra alors faire un pas vers l'auto-suffisance.

4-1-3.- MOBILISATION DE L'EPARGNE

L'ODVA n'a pas eu de programme de mobilisation de l'épargne Cependant, il a toujours encouragé la mise en commun d'une petite épargne au niveau des C.A.C. et des groupements agricoles pour constituer des fonds devant servir à résoudre des problèmes communs, telles les dépenses pour le nettoyage de canaux d'irrigation et de drains etc....L'acquisition d'outillage agricole par exemple les pompes à aspersion, l'ouverture de magasins communautaires sont autant d'acquis résultant de la motivation des planteurs à épargner.

5.- LE BUDGET DE L'ODVA

L'ODVA est l'un des rares organismes gouvernementaux à avoir des sources de recettes. On en distingue pour le moment 5 sources :

- les taxes d'Irrigation principale source de recette de l'ODVA. Les fonds provenant de ces taxes ne sont utilisés qu'après autorisation préalable des Ministères de l'Agriculture et des Finances pour les dépenses extraordinaires.
- Les usines à Riz
- le crédit agricole
- le centre de machinerie agricole qui vend des services aux agriculteurs.
- les affaires auxilliaires.

Les subventions du Trésor Public servent d'une part à financer une partie du Budget de Fonctionnement, et d'autre part, le Budget de Développement. La part allouée au Budget de Fonctionnement tend à diminuer d'année en année. Le Budget de Développement est financé en grande partie par l'assistance externe.

VI.- LES GRANDS PROGRAMMES DE L'ODVA.-

Ces programmes sont contenus dans le plan général de Développement de la Vallée de l'Artibonite qui seront exécutés à court, moyen et long terme. Cependant, à l'heure actuelle, les pôles d'actions se situent au niveau des programmes suivants :

- Programme visant la stabilité de la Production Agricole
- Programme visant l'augmentation de la Production Agricole
- Programme visant le Développement Rural
- Programme d'Administration Générale destiné à soutenir les 3 premiers programmes ci-dessus.

ANNEXE

- SOUS-PROGRAMMES CREDIT ODVA. EXERCICE 82 -83)

MONTANT CREDIT	NBRE GROUPEMENT	NBRE CLIENTS	SUPERFICIE/Ha
₲. 720.446,85	50	600	763

- SOUS-PROGRAMME DE CREDIT ODVA/IDAI (EXERCICE 81 - 82)

MONTANT CREDIT	NBRE GROUPEMENT	NBRE CLIENTS	SUPERFICIE/Ha
₲. 1.522,318,60	171	1237	1034,94

BIBLIOGRAPHIE.

- L'ODVA, son passé, son présent et son avenir :

- Rapport Annuel ODVA - Exercice 82 - 83

- Proposition de Réorganisation du Service de Crédit.

- Autres.

SECTION DE CREDIT A L'O.D.P.O

1,0)

TABLEAU II

Campagnes Agricoles	Montant des Avances En gourdes	Remboursement Total au 30-6-83	Pourcentage de remb. au 30-6-83	Balance au 30-6-83
Coton 75	4.023.70	3.749.25	92.72	294.45
Haricot 75-76	1.783.85	1.347.35	75.53	436.50
Mais 76	3.853.70	2.038.10	52.88	1.815.60
Coton 76	4.223.60	2.423.95	57.39	1.799.65
Haricot 76-77	876.35	647.60	73.89	228.75
Mais 77	32.315.65	22.365.35	69.20	9.950.30
Coton 77	1.137.15	882.40	77.59	254.75
Millet 77	6.508.70	4.059.85	62.37	2.448.85
Haricot 77-78	40.767.05	29.726.35	72.82	11.040.70
Mais 78	8.317.70	5.596.45	67.28	2.721.25
Coton 78	4.047.35	2.723.85	67.30	1.323.50
Millet 78	698.35	415.45	59.49	282.90
Haricot 78-79	10.655.10	8.390.95	78.75	2.264.15
Mais 79	7.706.60	4.443.25	57.65	3.263.35
Coton 79	1.825.75	1.188.05	65.07	637.70
Millet 79	213.00	205.00	96.24	8.00
Haricot 79-80	11.679.25	10.211.65	87.43	1.467.60
Mais 80	73.617.20	62.094.85	82.56	11.522.35
Haricot 80-81	486.239.85	307.995.00	63.34	178.244.85
Mais 81	79.301.05	47.979.30	60.50	31.321.75
Coton 81	3.539.35	2.363.00	66.76	1.176.35
2ème Mais 71	11.806.50	2.841.15	24.06	8.965.35
Haricot 81-82	348.614.60	146.038.50	41.88	202.576.10
Mais 82	66.051.85	26.732.65	40.47	39.319.20
Coton 82	21.670.55	16.223.10	74.86	5.447.45
Haricot 82-83	213.950.35	73.070.95	34.19	140.879.40
Mais 83	135.850.60	7.140.75	5.26	128.709.85
Total	1.581,294.75	792.894.10	50.14 %	788.400.65

$ 316.258 95 $ 158.578.90 2700 Plus Fr

LIVRE VERT
DU
PREMIER CONGRES
NATIONAL
DES
COOPERATIVES CAFEIERES
D'HAITI
18, 19, 20 OCTOBRE 1979

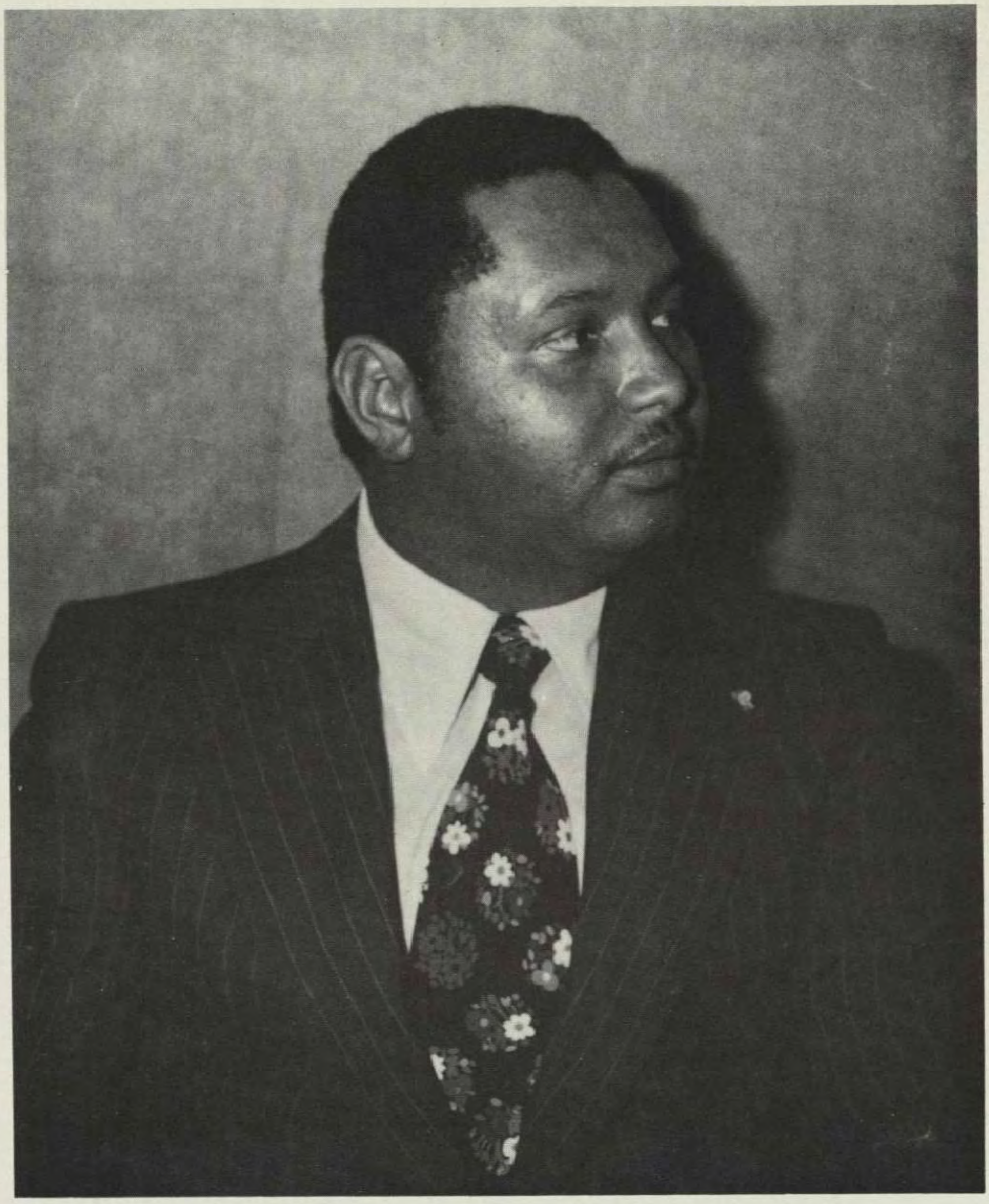

Le mouvement coopératif et l'action communautaire, bases sur lesquelles doit s'ériger l'édifice d'une agriculture capable d'être réconciliée avec les objectifs de promotion économique et sociale du paysan haïtien, méritent une plus grande attention.

In : Message du 2 janvier 1980
M. Jean Claude Duvalier, Président à Vie
de la République d'Haïti

SOMMAIRE

1 — Le Congrès
2 — Nos remerciements
3 — Les Démarches
4 — En guise d'introduction
5 — Ouverture du Congrès
6 — Agenda du Congrès
7 — Discours d'ouverture :
    a) Agronome Yves Saintil, Directeur du Projet
    b) Agronome Bertin Dadaille, Directeur Général de l'IHPCADE
    C) Ministre de l'Agriculture, Agronome Edouard Berrouet
8 — Intervention des délégués
9 — Autour des Exposés des Experts
10 — Résolutions et Vœux du Congrès
11 — Liste des dignitaires du 1er Congrès des Coopératives Caféières
12 — Découpures de journaux

LE CONGRES

Le projet PCC a pris le redoutable pari d'organiser la rencontre désormais historique des Coopératives Caféières disséminées à travers toute la République.

Le staff technique, aidé des agents régionaux travaillant depuis environ deux ans dans une aire d'action bien délimitée (Jacmel, Fond des Nègres et l'axe changieux-Camp-Perrin — Cayes), s'est vu obligé de déborder le plan annuel pour toucher, dans une campagne de mobilisation, les différents groupements du pays. Cette démarche, comme vous devez l'imaginer, n'a pas été des plus faciles : réunir, en les sortant de leur isolement, toutes les Coopératives Caféières en vue d'arriver à un consensus pouvant servir de point de départ à une prise de conscience générale. Il est vrai de dire aussi que la volonté du gouvernement d'accélérer le développement et les échos de cette décision du Chef à vie à travers les quatre coins du pays ont beaucoup facilité les choses.

Les résultats des démarches acharnées se sont révélés donc concluants quand on sait que toutes les Coopératives Caféières (23 au total) avaient répondu présentes à l'appel et avaient profité ainsi de cette occasion exceptionnelle en se réunissant en tête à tête trois (3) jours durant — les 18, 19, 20 Octobre 1979, — pour prendre contact, discuter, planifier et enfin sortir des Vœux et Résolutions pour "des lendemains qui chantent".

Nous avons réuni, pour l'histoire, les documents certes incomplets du 1er Congrès National des Coopératives Caféières d'Haïti, mais qui, par leur simplicité et leur véracité, témoigneront de la réussite de notre aventure.

NOS REMERCIEMENTS

Le Bureau de Supervision du Projet de Commercialisation du Café, répondant aux vœux des Coopératives Caféières d'Haïti pour organiser le Premier Congrès National des Coopératives Caféières les 18, 19, 20 Octobre 1979, présente, en leur nom, ses respectueux et sincères remerciements au Président à Vie de la République, Son Excellence Monsieur Jean Claude Duvalier, qui, à l'inauguration de ce premier congrès, le 18 Octobre à l'auditorium de la Croix Rouge Haïtienne, s'était fait représenter par un Officier supérieur de sa Maison Militaire. Par ce geste, le Chef à vie de la nation a voulu prouver une fois de plus son appui sans réserve aux démarches tendant à améliorer le sort des masses de l'arrière-pays.

Nos remerciements s'adressent également aux responsables du Département de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (DARNDR); à l'Institut Haïtien de Promotion du Café et des Denrées d'exportation (IHPCADE); au conseil National de la Coopération (CNC) pour son assistance; à la Croix Rouge Haïtienne, qui a bien voulu mettre à notre disposition son auditorium pour la cérémonie d'ouverture.

Ces remerciements vont aussi à tous les organismes nationaux et internationaux qui nous ont prêté leur concours, particulièrement l'Agence Interaméricaine de Développement (AID); aux représentants des Caisses populaires de Port-au-Prince; enfin à tous ceux-là qui ont favorablement répondu à notre invitation et qui ont contribué à faire de ce Premier Congrès National des Coopératives Caféières d'Haïti un succès.

Yves Saintil, agr., Directeur du Projet de
Commercialisation Caféière
Wilner Pierre-Louis, agr., Superviseur Général

EN GUISE D'INTRODUCTION

(propos d'un observateur)

Il est certain que le Premier Congrès National des Coopératives Caféières d'Haïti des 18, 19, 20 Octobre 1979, organisé sous l'égide du Projet de Commercialisation du Café (PCC), a marqué un tournant décisif dans l'évolution des Coopératives Caféières en se révélant être un lieu de rencontre, d'échanges et de perspectives qu'ont mis à profit les quarante-huit délégués-dignitaires des vingt-trois Coopératives Caféières d'Haïti pour se connaître, pour partager leurs expériences du terrain et apprendre aussi à s'ouvrir, à se découvrir même devant les résultats acquis par l'autre au prix, certes de la patience, de la planification et surtout de la bonne volonté de certains leaders locaux qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur argent pour maintenir en vie la flamme coopérative.

Aussi est-il incontestable que le Mouvement coopératif a pris un essor considérable dans le pays, particulièrement chez les caféiculteurs. Ce développement des coopératives caféières est dû, sans aucun doute, au fait que le café joue un rôle prépondérant dans notre économie nationale, et demeure la préoccupation principale d'un très fort pourcentage de la population rurale. Le revenu provenant du café représentait, à un certain moment donné, 53 % du budget national; et de nos jours, entre 25 à 35 % et la source principale de devises en or.

Ce premier Congrès National des Coopératives Caféières d'Haïti a été profitable à plus d'un titre, et singulièrement dans la formation des caféiculteurs et des petits planteurs de café, car, actuellement, l'un des objectifs visés par le gouvernement à travers l'action du PCC, est d'arriver, avec les groupements, sans cesse croissants, des caféiculteurs et les coopératives existantes, à améliorer le commerce de cette denrée. Il est à souligner que certaines coopératives caféières ont fait l'expérience de l'exportation directe à l'étranger, tandis que d'autres actuellement tentent leur chance avec succès dans la torréfaction (le café moulu), et cela, rappelons-le, sans esprit de concurrence avec les maisons établies de la Place dans ce genre d'activité car, dans certaines de ces coopératives, et c'est très important, l'accent est surtout mis sur l'aspect social : programme de logement (COSAR, une coopérative du sud), achat de terres propres aux coopératives, section de crédit au sein même de la coopérative, application de techniques de l'agriculture moderne sur les terres, aménagement de pépinières de café, programme de dispensaire, promotion du sport, création d'écoles (CACRAN, Jacmel), etc. De plus, les coopératives caféières apportent, dans la mesure du possible, une solution au problème des terres indivises et au morcellement des terres qui sévissent actuellement dans le monde rural. De même, il est évident qu'avec le renforcement de la capacité de gestion des Coopératives Caféières, le pouvoir d'achat des coopérateurs va s'accroître de plus en plus. Ce qui entraînera par voie de conséquence une plus grande circulation monétaire dans le pays.

Ce Congrès a été également une occasion favorable aux délégués-dignitaires pour exposer les différentes sortes de problèmes que confrontent les coopératives caféières. D'ailleurs les résolutions et les vœux formulés sont un témoignage éloquent de l'esprit de respectabilité des participants et du désir d'aller vers l'avant.

Ce premier congrès national des Coopératives Caféières, on s'en est rendu compte, a touché un large secteur du public. D'abord les intéressés eux-mêmes (les caféiculteurs) : ils ont trouvé, durant ces trois jours de rencontre, des motifs et des raisons de persévérance dans la pratique de leur activité principale en dépit des multiples difficultés; ensuite, le public qui, à travers la couverture de l'événement par la radio et les commentaires favorables des journaux, a pu se faire une juste idée de la portée du congrès. De plus le PCC, coiffant, coordonnant et harmonisant les efforts des coopératives dans la production caféière, se propose entr'autres :

1º) d'étudier et d'établir un nouveau réseau de commercialisation susceptible de garantir de façon permanente un meilleur revenu aux planteurs de café. (Que le marché international soit en hausse ou en baisse).

2º) d'éliminer les goulots d'étranglement gênant la côte du café haïtien : mauvaise préparation du café...

Il est à espérer que les résolutions et les vœux pris et l'élection d'un comité de direction et d'un comité de vigilance ne resteront pas lettres mortes et que ces comités donneront toute leur mesure afin de justifier la confiance de l'assemblée et surtout d'aider les coopératives caféières dans la production et l'amélioration de la qualité du café.

Vue des participants au 1er Congrès National des Coopératives Caféières d'Haïti (séance inaugurale).

LES DEMARCHES PRELIMINAIRES DU CONGRES

1 — CIRCULAIRE DU PCC AUX PRESIDENTS DES GROUPEMENTS COOPERATIFS ET PRE-COOPERATIFS CAFEIERS

17 Septembre 1979

Monsieur le Président,

Le bureau de Supervision du Projet de Commercialisation du Café (PCC) est heureux de vous inviter au premier Congrès de Dignitaires des Coopératives Caféières qui se tiendra à Port-au-Prince, au local de la Chambre de Commerce, les 18, 19 et 20 Octobre 1979 inclusivement.

Vu l'importance des questions à débattre, il serait préférable qu'un membre au moins du Conseil d'Administration fasse partie de votre délégation fixée à 2 participants.

Pour vous garantir une meilleure participation à ces assises et faciliter vos interventions, nous reproduisons ci-après les principaux thèmes qui y seront débattus tant par les participants que par les experts.

I. — INTERVENTION DES DELEGUES

Les interventions des délégués porteront sur les points suivants :

A. — Degré d'avancement de la Coopérative

a) Nombre d'années — local
b) Expérience générale — bureau
c) Expérience dans l'organisation et la gestion — archives
d) Activité de formation passée et en cours — comptabilité
e) Travaux réalisés — gestion des opérations
   1° — Vente de café au cours de ces dernières années
   — Vente aux exportateurs en Haïti
   — Vente à l'extérieur par l'intermédiaire des exportateurs sur place
   — Vente directe à l'extérieur
   — Vente au CEPEC
   2° — Production caféière
   3° — Autres activités
f) Situation financière actuelle

B. — Obstacles rencontrés

a) Du point de vue organisationnel
b) Du point de vue de la préparation du café
c) Du point de vue de l'augmentation du volume du café à vendre
   1° — Par les membres
   2° — Par les Coopératives
d) Du point de vue de la production caféière par les coopératives
   — Fourniture d'intrants (semences, engrais, etc...)
   — Collaboration avec les organismes de production caféière
   — Formation des membres dans les techniques de production

C. — Innovation de la Coopérative

a) Dans le domaine de l'organisation, la gestion et la formation
b) Préparation du café
c) Augmentation du volume de vente du café aux coopératives (quantité du café des membres aux coopératives — des coopératives à la vente pour l'Exportation)
d) Augmentation de la production du café par les coopératives
e) Tous les autres domaines d'intérêt

D. — Expérience acquise par la coopérative dans le domaine de la coopération avec d'autres coopératives ou d'autres mouvements coopératifs.

E. — Initiatives que la Coopérative se propose de développer au cours de l'exercice 79 - 80

1° — Dans le domaine de l'organisation, la gestion et la formation à court terme et à moyen terme
2° — Dans le domaine de la préparation du café
3° — Dans le domaine de la commercialisation pour l'augmentation de l'achat-vente
4° — Dans le domaine de la production caféière de la coopérative
5° — Production d'autres services aux membres des coopératives

II. — THEMES DES EXPERTS

Expérience de la Côte Sud dans l'exploitation en commun des terres en caféiers
Evolution du projet PCC et l'expérience CEPEC
Expérience récente de l'Union des Coopératives de la Côte Sud
Expérience de la Coopérative de Pilate et le café torréfié
Opportunité de création d'une fonction permanente de gestion du marketing externe par et pour les coopératives parallèlement aux mouvements d'Union et de fédération
Articulation du programme PCC et activités des coopératives

III. — FINANCEMENT DES COOPERATIVES

Expérience de financement entre coopératives (Financement de coopérative par coopérative)
a) B.C.A.
b) Banque de Chicago
c) B.N.R.H. et le warrantage du café

Veuillez trouver ci-inclus un questionnaire à remplir intégralement par chaque coopérative et qui sera remis à l'ouverture du congrès. Il est à souhaiter une participation des étudiants du cours de gestion pour vous aider à préparer vos interventions.

N.B. Les frais de déplacement aller et retour ainsi que les frais de séjour pour les trois jours du Congrès sont à la charge du P.C.C. Il faut expédier le curriculum vitae des participants dans un délai de 8 jours avant l'ouverture du Congrès.

BUREAU DE SUPERVISION DU PROJET PCC.

PROTOCOLE DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Jeudi 18 Octobre 1979 :

8 hres 30 : Arrivée des Dignitaires et futurs Administrateurs
9 hres 00 : Arrivée des Invités
10 hres 00 : Ouverture de la Cérémonie :

1. — LA DESSALINIENNE
2. — Discours d'un Dignitaire
3. — Discours du Directeur du Projet de Commercialisation du Café
4. — Discours du Directeur Général de l'IHPCADE
5. — Discours du Ministre du DARNDR ou de son Représentant
6. — Vin d'honneur . —

AGENDA DU 1ER CONGRES NATIONAL DES COOPERATIVES CAFEIERES D'HAITI

INTERVENTION DES DELEGUES ET THEMES DES EXPERTS

Jeudi 18 Octobre **9 h 00 A.M.** Cérémonie d'inauguration au local de la Croix Rouge Haïtienne
Discours...
12 h 00 A.M. Clôture de la cérémonie

Reprise **3 h 00 P.M.** Au local de la Chambre de Commerce d'Haïti et du CNC :
- Ouverture des débats
- Election d'un président de séance
- Formation d'un comité provisoire
- Panorama autour des coopératives par les représentants : Historique, situation actuelle, difficultés surmontées, problèmes à résoudre
- Clôture de la journée : 7 h 30 P.M.

Vendredi 19 Octobre: **9 h 00 A.M.** Reprise et poursuite des débats

3 h 00 P.M. Expérience de la Côte Sud dans l'exploitation en commun des terres en caféier.
De l'Union et de la Fédération par l'Agr. St Fort C. **Dadaille**
L'Expérience récente de l'Union des Coopératives de la Côte Sud par l'Agr. Emmanuel **Joseph** du CNC
- Evolution du Projet PCC et l'expérience CEPEC par l'Agr. Yves **Saintil**
- Reprise des discussions.

Samedi 20 Octobre

8 h 30
- Communication des Résolutions et des Vœux
- Le Prêt au BCA par l'Agr. Rodini **Conte**
- Diversification des sources de crédit par Pierre André **Guillaume**
- Opportunité de création d'une fonction permanente de Gestion du Marketing externe par l'Agr. Wilner **Pierre-Louis**
- Intervention de Monsieur Edouard Tardieu sur l'importance de la Fédération, sur la valeur de cet acte qui vient d'être posé
- Discussions et vote des résolutions et des Vœux
- Création du CCH
- Election du Comité directeur du CCH
- Election du Comité de Vigilance.

PROPOS DU DIRECTEUR DU PROJET, L'AGRONOME YVES SAINTIL A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU PREMIER CONGRES

M. le Représentant du Président à Vie
M. le Secrétaire d'Etat
Mesdames, Messieurs,

Le Bureau de Supervision du Projet de Commercialisation Caféière PCC-IHPCADE éprouve une légitime fierté à vous acceuillir ce matin pour l'inauguration du 1er Congrès National de Coopératives Caféières d'Haïti. Il vous remercie d'avoir bien voulu répondre à son invitation ou mieux à l'invitation des 23 Coopératives Caféières que nous encadrons. Nous saisissons cette opportunité pour signifier que votre présence à côté des délégués dignitaires venus de tous les coins du pays est une nouvelle preuve de votre appui total aux initiatives destinées à améliorer le sort de nos braves paysans.

Trois (3) mois après la réalisation d'un cours sur la "Gestion du Marketing" à l'intention de 23 jeunes cadres appelés à renforcer la capacité administrative de nos coopératives caféières, la tenue de ce Congrès vient marquer une étape importante dans ce mouvement en Haïti. Elle signifie que le branle est enfin donné vers une prise de conscience de nos masses paysannes qui comprennent qu'elles doivent s'unir pour aider le Gouvernement dans la bataille contre le sous-développement.

Cette démarche entreprise par nos Coopératives Caféières vient justement à une époque où le Gouvernement, par l'intermédiaire du DARNDR, est préoccupé par ce secteur prépondérant de l'activité agricole et de l'Economie Nationale qu'est le café surtout que l'exécution des projets de développement exige pour une réussite totale, la participation active des bénéficiaires eux-mêmes dans les prises de décision.

Ce premier Congrès National des Coopératives Caféières est un jalon posé vers la prise en charge par ces dernières de leur Avenir Economique et Social. Les rapports de coopération qui pourraient en résulter faciliteront l'identification des goulots d'étranglement bloquant le mouvement. Leur front uni donnera naissance à plus ou moins brève échéance à ce "partenaire" indispensable tant attendu qui participera à côté des experts nationaux et étrangers dans l'élaboration de plans et l'évaluation des programmes.

Ce 1er Congrès de Coopératives Caféières servira donc de leitmotive pour le développement tant souhaité du Mouvement Coopératif Haïtien.

Messieurs les délégués,

Si depuis longtemps déjà des organismes du gouvernement s'acharnent à vous inculquer, chacun dans ses attributions, l'enseignement nécessaire pour vous permettre de mieux vous épanouir et de mériter votre place au sein des comités directeurs, si les organisations internationales vous assistent par des dons en nature ou en espèces, sachez qu'il vous revient d'inscrire dans la glaise du réel les transformations nécessaires à assurer le développement de vos coopératives respectives. S'il est vrai qu'un concept nouveau d'enseignement par l'action est maintenant appliqué pour mieux faciliter le trans-

fert de connaissance et de technologie par un encadrement permanent vous apprenant comme le petit enfant à marcher pas à pas, il demeure entendu que vous êtes seuls capables d'établir votre "Entreprise" et de la faire prospérer pour le bien de vos membres.

Aussi conviendrez-vous avec nous que la tâche à abattre est immense. Elle n'est cependant pas au-dessus de vos forces ni de vos possibilités quand un Chef responsable qui vous aime (nous voulons nommer son Excellence Mr. Jn Claude DUVALIER) souhaite vous voir franchir un nouveau seuil dans le progrès. N'oubliez surtout pas que vous êtes les porte-parole avisés de plusieurs milliers de petits planteurs.

Messieurs, nous vous souhaitons bonne et fructueuse besogne.

DISCOURS DU DIRECTEUR GENERAL DE L'IHPCADE, L'AGRONOME BERTIN DADAILLE

Monsieur le Représentant de Son Excellence le Président à vie de la République,

Souffrez que mes premiers propos soient pour vous demander d'être l'interprête de la Direction Générale de l'IHPCADE, et du Bureau de Supervision du Projet de Commercialisation du Café pour les petits producteurs (PCC) d'avoir bien voulu nous honorer de Sa Haute présence par votre intermédiaire, à cette cérémonie du jour. Que son Excellence sache combien nous lui sommes reconnaissants de cette Haute marque d'attention.

Monsieur le Représentant du Président à Vie,
Excellences MM. les Secrétaires d'Etat,
Monsieur le représentant de l'AID,
Monsieur le Secrétaire Général du Conseil National de la Coopération,
Distingués Congressistes,
Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Il y a moins d'un mois, à l'occasion du 22ème anniversaire de la Révolution Duvaliériste, la grande masse des producteurs de l'arrière-pays, dans un enthousiasme délirant, venait spontanément mêler sa voix à celle des populations de la capitale et de ses environs pour clamer son indéfectible attachement au Chef à Vie de la Nation, Lui signifier sa foi inébranlable dans le triomphe de la Révolution économique qu'il a engagée.

Voici que ce matin par l'intermédiaire des délégués hautement représentatifs de 23 coopératives caféières, nous nous trouvons en compagnie d'une portion importante de cette masse.

Ces délégués, éléments de base de la phalange des militants de la Révolution économique, se sont en quelque sorte donné un moment de répit pour être, de nouveau, à Port-au-Prince cette fois-ci, non seulement pour réitérer leurs hommages respectueux au Vénéré Chef à Vie et sa Bien-Aimée Mère, mais aussi pour fraterniser entre eux, se concerter sur un plan d'action et recevoir les consignes du moment.

Ainsi s'il devait me revenir de dégager le sens et la portée de ce premier Congrès National des Coopératives Caféières, je le ferais volontiers à partir de ces mots-clés : confrontation, concertation, orientation.

En effet, cette rencontre induite et favorisée par cette période de stabilité politique, de paix et de progrès, caractéristique essentielle de l'ère duvaliérienne, ne saurait avoir d'autre objectif, celui de relancer sur des bases plus solides et vers des réalisations concrètes ce mouvement de coopération des producteurs de café.

Si ce n'est pas le moment, et je ne m'en reconnais pas non plus la qualité de vous faire l'historique des Sociétés Coopératives en Haïti, je ne saurais passer sous silence qu'il y a 30 ans, lors du Premier Congrès National du Travail en Haïti organisé par le Ministre François Duvalier, Congrès qui valut à ce Ministre d'alors les plus chaleureuses félicitations du Président Dumarsais Estimé, le Coopératisme figurait parmi les thèmes les plus sollicités.

L'un des participants à ce Congrès, M. Richard St Pierre des Gonaïves, devait, au cours d'une communication, attirer l'attention de son auditoire sur ce passage combien expressif du Premier discours du Président Dumarsais Estimé, lors de Son Investiture à la Première Magistrature de l'Etat, je cite "Les systèmes progressistes d'organisation tel que celui des coopératives seront encouragés afin que le sol enrichisse celui qui le cultive et non des intermédiaires".

Devenu à Son tour Président à Vie de la République, le même Dr. François Duvalier de Très Regrettée Mémoire, avec Son remarquable esprit de continuité, devait prendre un important décret : celui du 27 Octobre 1960 sur l'Organisation des coopératives.

C'est à partir de ce décret que les coopératives caféières ont pris leur véritable essor. Déjà, dans les années 1964 — 1965, l'Office National du Café patronnait 5 coopératives caféières à travers le pays, et contribuait financièrement à leur équipement. Trois de ces coopératives ont victorieusement surmonté les difficultés érigées par l'incompréhension des uns, la jalousie des autres, le conservatisme des éternels profiteurs, les divisions intestines, et le manque d'appui financier et technique des institutions locales concernées.

Aujourd'hui se réunissent 23 Coopératives reconnues par le Conseil National de Coopération, bénéficiant de l'assistance technique de ce Conseil et du concours tant financier que technique de l'IHPCADE par l'intermédiaire du PCC. Les voici, ces coopératives caféières intégrant un mouvement nouveau.

Dès le début de l'année 1975, Son Excellence le Président à Vie de la République M. Jean Claude DUVALIER instruisait formellement l'IHPCADE d'engager les coopératives caféières dans une action plus positive, d'orienter leurs activités vers des objectifs plus en harmonie avec sa politique de développement économique, postulant entr'autre la libération des producteurs de cette dépendance totale envers les intermédiaires.

L'exécution de ces hautes importantes instructions nous a amené à la mise en route du Projet PCC, appuyé techniquement et financièrement par l'AID. Deux ans se sont déjà écoulés que ce Projet a démarré. En avance en quelque sorte sur le programme établi. L'année dernière, ce Projet par la création d'un Centre Pilote d'exportation (CEPEC) a assuré l'exportation d'un volume de 1.325 sacs de café pour les Coopérateurs intégrés au mouvement. Cette opération a connu ses faiblesses inhérentes aux premiers pas de l'enfant grandissant. Mais l'intervention ne saurait s'arrêter en si bon chemin. C'est bien pour étudier ses lacunes et rechercher ensemble les moyens de les combler, et repartir d'un pied plus ferme que ce congrès se réunit ce jour.

Puissiez-vous, Messieurs les Coopérateurs, Messieurs les Experts, vous rappeler que vous avez en main un moyen sûr de tirer vos frères producteurs de cette dépendance économique séculaire envers les intermédiaires, les usuriers et autres profiteurs. Puissiez-vous vous souvenir aussi que ce mouvement coopératif est l'un des relais sur l'ensemble du territoire dont le Gouvernement de la République a besoin dans sa politique de développement économique. L'action en cours n'est pas une utopie, si vous arrivez à la comprendre, à vous transformer comme nous le souhaitons, à vous y adapter. Le possible d'aujourd'hui deviendra prochainement une réalité. Le Projet est entre vos mains.

Merci.

Le bureau du Congrès en action.
Au 1er plan, M. Pierre Percy.

Groupe de travail

Les 48 délégués-dignitaires posent devant le CNC (à la Chambre de Commerce d'Haïti).

DISCOURS DU SECRETAIRE D'ETAT DE L'AGRICULTURE L'AGR. EDOUARD BERROUET

Mesdames, Messieurs,

La présence du Représentant de son Excellence le Président à Vie de la République et votre empressement de coopérants à répondre à notre invitation révèlent une conjugaison, une solidarité d'intérêt autour du thème de ce jour : celui sans cesse manifesté par le Président à Vie dans ses instructions répétées et le vôtre propre qui pour un commun objectif se confondent dans l'action. Votre intérêt collectif, dis-je, à faire de l'organisation coopérative, en ce qui concerne le café notamment une activité viable, non pas un domaine de spéculations purement académiques, mais une réussite qui franchira d'elle-même le seuil paralysant de l'attentisme et des résolutions pompeuses classées dans l'oubli.

La constitution de coopératives de caféiculteurs embrassant toutes les activités de production et de commercialisation, les opérations qui relient l'amont et l'aval de la parcelle agricole aux moyens des supermarchés, tout cela demeure encore des éléments préoccupants dans la promotion de notre denrée de base. Les techniques modernes de production, les technologies appropriées de traitement, le crédit, l'équipement mécanique, administratif et commercial, les structures modernes de commercialisation s'apparentent désormais aux activités diverses d'une véritable industrie. Ce premier congrès qui vous réunit, Messieurs les Coopérants, ainsi que les fréquentes réunions de réfléxions que vous vous imposerez dans vos régions respectives vous aideront à déceler, à appliquer les solutions améliorées aux différentes réunions de réflexions que vous vous imposerez dans vos régions respectives, vous aideront à déceler, à appliquer les solutions améliorées aux différentes succintement énumérées dans ce propos. A ces multiples occasions et au même titre, vous ne manquerez pas d'accorder des considérations particulières aux contraintes découlant de nos structures foncières et de nos ressources en sol qui freinent dans une certaine mesure nos programmes d'extension et d'accroissement de nos disponibilités exportables.

Combien de fois, en effet, n'a-t-on pas dénoncé notre retard à atteindre un certain quota d'exportation, à nous ranger parmi les grands pays exportateurs. Certes, un bel effort et qui sera payant est déjà tenté et se poursuit avec vous et dans le cadre de nos différents projets caféiers. Ainsi donc le problème est appréhendé en dépit d'une pression démographique devenue hautement contraignante et d'un équilibre des cultures lentement élaboré durant près de deux siècles que l'on ne saurait impunément rompre. Cette emprise sur le sol et cette saturation de nos zones agricoles nous incitent de plus en plus à retenir comme élément déterminant dans la poursuite de nos objectifs, comme facteur fondamental de toute promotion dans le domaine de notre agriculture, la notion de relèvement de la productivité.

"A brèves hachures d'idées" je vous ai offert ce matin quelques thèmes de réflexions que devront enrichir votre large expérience et votre foi de militants de la Révolution Economique de notre Cher Président à Vie.

INTERVENTION DES DELEGUES

Après l'ouverture solennelle du 1er Congrès National des Coopératives Caféières d'Haïti en présence du Représentant du Chef de l'Etat, de plusieurs autres personnalités (nationales et internationales) et aussi en présence des délégués-dignitaires des vingt-trois coopératives caféières dans la matinée du 18 à l'auditorium de la Croix Rouge Haïtienne, il devait se tenir, dans l'après-midi de cette journée à la chambre du Commerce, les séances de travail avec l'intervention des délégués profitant de la circonstance pour discuter, exposer leurs problèmes.

ELECTION D'UN COMITE DE TRAVAIL

A l'ouverture de la séance de travail, deux décisions importantes ont été prises par l'Assemblée : choix de l'agr. Yves Saintil comme modérateur et élection du bureau du congrès composé de M. Pierre Percy (Vachon) président; M. Saintalès Dieudonné (Pilate) vice-Président et M. Pierre L. Jean Secrétaire.

Cette décision une fois prise, on a procédé à l'identification de chaque groupe de délégués afin de mieux coordonner les interventions.

INTERVENTION DES DELEGUES

Les délégués ont profité du 1er Congrès pour exposer, discuter des différentes sortes de problèmes confrontés par leurs coopératives. Nous énumérons succintement les interventions suivantes :

Tiburon : La coopérative met en dépôt le café des coopérateurs mais n'en achète pas. Elle utilise les fonds pour l'achat du café pour la récolte 79 - 80.

Maniche : Problème de séchage du café par les coopérateurs. Partage des ristournes. Absence de membres aux réunions. Proposition du délégué le père Darbouze : que les membres se relayent pour le séchage du café.

Rendel : Achat de café en coque. Problèmes :

1o) Triage, augmentation des frais. Triage par des coopérateurs rénumérés pour cette tâche.

2o) Classification : pas de classeurs ni de salles affectées à ce travail.

NOVA (Fonds des Nègres) : Après un temps de léthargie (5 ans de 1966 à 1971) reprise des activités : achat d'un terrain, construction d'un hangar pour abriter le matériel; manque de fonds pour l'achat du café. Prêt de 10.000 gourdes de la BCA, mais retard du côté de la BCA pour donner la valeur en emprunt. Durant la saison pluvieuse, pas de travail à la coopérative. Solution : achat d'un séchoir pour la coopérative.

DAMASSIN : Manque de formation, d'éducation des membres; prêts à l'intérêt pour les opérations de la coopérative.

LES ANGLAIS : Manque de fonds et nécessité d'avoir des routes pour faciliter le transport du café et également manque d'informations régulières sur le prix du café.

CHARDONNIERE : Rude compétition avec les spéculateurs; mauvaise préparation du café par les coopérateurs; manque d'informations sur le prix du café et aussi coût trop élevé des taxes à l'exportation.

MARBIAL : Perte relative à la hausse du prix du café. Prêt sollicité du BCA non approuvé en raison de la non reconnaissance par le CNC; manque de fonds de roulement.

NOCAT (Vallée de Jacmel) : Construction d'une école et d'un dépôt; expérience avec le CEPEC : perte; silence du BCA pour sollicitation de prêt.

MANAM (Plaisance) : Manque de fonds de roulement, de techniciens et d'encadreurs, vente du café à perte (sans ristourne).

PETIT-GOAVE : Manque de fonds pour démarrer.

RAVINE NORMANDE :Route impraticable, manque d'engrais

FONDS JEAN NOEL (Jacmel) : Pas de glacis, pas de séchoir, de techniciens et aussi de fonds de roulement.

COCAM : Manque d'encadreur pour la coopérative, de dépulpeur et de fonds de roulement.

TOUSSAINT LOUVERTURE : pas de route, pas de fonds de roulement, rude compétition avec les spéculateurs, stockage du café durant deux ans soldé par une perte.

ESPERANCE : Début avec la caisse populaire dans les sections rurales de Pilate; terres difficiles à acheter, problème de la part des spéculateurs.

CAMDEC (Morne des Commissaires) : fonds de roulement trop petit pour les transactions; pénalisation par le contrôleur des denrées.

GABART LE VAILLANT (Dondon) : Machine uséé; pas de dépulpeur, de moteur, de glacis, de séchoir, de moyen de transport; dette envers la BCA à acquitter.

CRUDESS (Saint-Louis du Nord) : Au sujet du magasin de la coopérative.

VINCENT OGÈ (Dondon) : Reconnaissance par le CNC, projet futur : exportation.

CONALD (Centre Carpem) : Manque d'organisation, de techniciens, cherche un débouché pour la vente du café des coopératives.

CACVA (Vachon) : Plants de café insuffisants pour les coopérateurs, distribution de ristourne selon une échelle de prix d'achat, aide financière.

FORMATION DE DEUX COMITES POUR LE RAPPORT FINAL

Après les interventions des délégués, le président du Congrès, M. **Percy**, passa à la formation de deux comités pour préparer le rapport final; les membres ont été choisis selon la position géographique des coopératives : l'un, pour présenter les résolutions, l'autre, les vœux.

SEANCE DE CLOTURE

A l'ouverture de cette séance, le président du Congrès a présenté en des termes chaleureux le directeur de la Banque de Crédit Agricole, l'Agr. Rodini Conte, qui, durant plus d'une heure, devait dresser la situation de la BCA : ses possibilités, ses difficultés, ses garanties, etc. Ce qui a servi de luciole pour beaucoup de délégués qui ne savaient pas encore l'existence de cette banque de crédit. D'ailleurs, parmi les 23 coopératives présentes, seulement cinq (5) ont déjà contracté affaire avec la BCA. Ce qui n'empêche qu'au terme de son exposé, plusieurs questions, à titre de renseignements, ont été posées à M. CONTE qui a répondu avec à propos.

DEBATS GENERAUX

Ensuite viennent les débats généraux qui, aux dires des délégués, étaient très attendus. Ce qui leur a permis de renforcer leur point de vue en insistant davantage sur certains problèmes confrontés. Par exemple, on a soulevé la question à savoir qu'il existe certes beaucoup de coopératives, mais qui n'ont pas toutes la même valeur parce que la plupart confrontent un problème d'homme.

PRESENTATION DES VOEUX ET RESOLUTIONS

Au terme des débats généraux, il revenait au rapporteur, M. Pierre L. **Jean**, de présenter à l'Assemblée Générale les résolutions et vœux formulés au cours des séances de débats. (Nous les publierons à la fin).

La séance a été clôturée par les propos du président du Congrès, M. Pierre **Percy**.

AUTOUR DES EXPOSES DES EXPERTS

Après avoir laissé aux délégués le temps de causer à cœur ouvert au sujet des problèmes confrontés dans leur sphère d'action respective, il revenait à des experts (Agronomes et Hommes de terrain) de partager avec eux leurs propres expériences.

C'est ainsi que, ouvrant la série, l'agronome St-Fort Chéry **Dadaille** leur a entretenu de l'Expérience de la Côte Sud dans l'exploitation en commun des terres en caféiers". Il a mis l'accent sur les problèmes qu'entraînent, en général, le morcellement des terres, le co-héritage, les propriétés indivises, etc. Le morcellement, faisait-il remarquer, affaiblit le rendement de la terre et, par voie de conséquence, rejaillit sur l'économie et le bien-être des habitants de la région. Le co-héritage a pour conséquence immédiate l'inculture de la terre. Les gens refusent actuellement de travailler sur des propriétés indivises parce qu'il y a trop de propriétaires.

La Côte Sud, par contre, a fait l'expérience inverse. De grandes étendues de terre sont achetées par les coopérations en vue de leur exploitation en commun. Ce qui facilite la régénération, les nouvelles plantations et, par voie de conséquence, le rendement. C'est ainsi que de Port-Salut jusqu'à Tiburon, il a été créé le Projet LACRID, i.e. le Projet de Développement intégré des Anglais, Rendel et Chardonnières. Ce qui permet beaucoup plus facilement la mise en valeur des terres au moyen de techniques modernes.

* * *

Après l'exposé de l'Agronome St-Fort Chéry **Dadaille**, il revenait à l'Agronome Yves **Saintil**, Directeur du PCC, de présenter une analyse du projet. D'après lui, il y a environ deux ans depuis que ce projet a démarré et fait partie intégrante d'un programme caféier qui a commencé il y a quatre ans avec le PCC (projet d'amélioration des petites plantations de café)

Le but principal du PCC est d'améliorer le système de commercialisation du café en vue de permettre aux petits planteurs de tirer un meilleur prix de leur café. Pour commencer, il a été sélectionné quelques zones d'action. Ce sont : Jacmel, Cayes (Camp-Perrin), Fonds-des-Nègres, etc. De plus, a-t-il ajouté, le Projet a pour but de travailler avec les autres types de Coopérative.

Il a ensuite défini l'action du PCC : l'intégration des Petits Planteurs au sein des Coopératives, puis établi le caractère et les démarches du Projet : c'est un projet national (Projet de Commercialisation du Café) qui doit atteindre les différentes zones affectées suivantes : Nord, Sud, Ouest, Sud-Est, etc. Il a signalé que le projet est d'une durée de cinq (5) ans.

Pour terminer, il a rappelé que pour la 1ère année de démarrage, dix (10) Coopératives ont participé au programme du PCC en faisant état de quelques résultats positifs obtenus.

* * *

Prenant à son tour la parole, Monsieur André **Guillaume** a parlé de la section du financement du PCC, une section très importante dont le rôle est d'étudier chaque année la possibilité pour les Coopératives de trouver des prêts pour achat d'équipements et matériels — ce qui n'arrive pas sans difficultés tant du côté des organismes de prêts nationaux (BCA, par exemple) que du côté des organismes internationaux (AID, par exemple).

Monsieur **Guillaume** fit ensuite remarquer à l'Assemblée qu'il serait nécessaire que d'autres organismes publics ou privés, outre que la BCA, s'occupent d'aider les Coopératives en ce qui a trait aux prêts.

Enfin, il a présenté un modèle à suivre dans l'étude du financement des Coopératives :

a) renforcement des structures administratives des Coopératives, surtout en matière de gestion.

b) Création d'un fonds de roulement spécial en vue d'une meilleure canalisation des dons et prêts.

* * *

Il revenait à Monsieur Pierre **Jean** de parler de la valeur de la production en mettant l'accent sur les objectifs à atteindre : organiser la vente du café au niveau des Coopératives Caféières et aussi investir une forte somme pouvant contrôler le processus de commercialisation du café.

Pour finir, il a parlé des différentes sortes de techniques et étapes dans la préparation du café en rappelant aussi les différents types de café : café soluble (Tanzanie), café sophistiqué de 40 % (USA) et café torréfié de 35 % (USA), etc.

* * *

Voilà en brèves hachures d'idées, les grandes lignes des diverses communications des experts (Agronomes et Hommes de terrain).

LISTE DES DIGNITAIRES DU 1ER CONGRES NATIONAL DE COOPERATIVES CAFEIERES D'HAITI 18, 19, 20 OCTOBRE 1979

SIGLE	REGIONS	DIGNITAIRES
CATI	TIBURON	LOUIS PAUL ALCINDOR JOSEPH RENE
COSAR	RENDEL	KESNEL ALEXIS MELISSAINT CADET
COCAME	DAMASSIN	CEPAS BENECHE PAUL JEAN FRANCOIS
LES ANGLAIS	CADA	DIEUCIFORT CHARLES RAPHAEL JN CONTE
CHARDONNIERES	CAVDAC	STEVIL CASSEUS EMANES ESPERANCE WIENER LUBIN
FONDS DES NEGRES	NOVHA	ANTENOR ATHIS NOE GASPARD
BAPTISTE	UNIBA	JEAN CHARLES
MARBIAL	AUDMAJAC	CLEMENT EXUME SIMEVOIT PAUL
UNICORPS	COTE SUD	ANDRE TANGUAY YVES LUBIN
NOCAT	LA VALLEE DE JACMEL	JEAN ST CYR JUSTIN HENRI JOSEPH PHILIPPE
COCAP	PLAISANCE (SUD)	DUTONIQUE ISIDORE
COOP. DE PT. GOAVE	PETIT GOAVE	FITO LAMOUR
CACRAN	RAVINE NORMANDE	GEMIL SANON GRASSAINT SANON LIONEL JN PHILIPPE
COOP. ESPERANCE	FOND JN NOEL (JACMEL)	MOLIERE TOUSSAINT
COCAME	CHANGIEUX	EMILIO VOLTAIRE CASTEL CLAVIEN

COSAHEC	CARICE	JN MARI AUDATE
CATOUL	PILATE	LUXANA LUNAN REYNOLD CHOUTE SAINTALES DIEUDONNE PIERRE JEAN Mme SOLANGE JEAN
COOP. MORNE DES COMMISSAIRES	MORNE DES COMMISSAIRES	VILCIUS RENOZIER
CACGANA	DONDON	BERMANN DESAMOUR MEUS JN FRANCOIS
CRUDESS VINCENT OGE CONALD	ST. LOUIS DU NORD	SERGE FLEURIMONT FRANCISQUE DUBOIS FELUS ST GERARD
MAIN NAN MAIN	PLAISANCE (NORD)	ARISMA PAUL JOSIAS JN PIERRE
CAVCA	CAMP PERRIN	PIERRE PERCY LOUIS CHERY
CACEM	MANICHE	PERE DARBOUZE MURAT LUCIEN
AUDECAD'H	THIOTTE	JAURES LEVEQUE

RESOLUTIONS
DU CONGRES DES COOPERATIVES CAFEIERES
(18, 19, 20 OCTOBRE)
Tenu au local de la Chambre de Commerce d'Haïti

Les Coopératives réunies à de Congrès ont décidé de resserer les liens qui existent entre elles de façon coordonnée et continue en vue de défendre leurs intérêts communs et de jeter les bases à l'avenir d'une organisation intégrée. A cette fin, elles adoptent les résolutions suivantes :

1ère Résolution : Former un comité directeur à partir de coopératives de producteurs repartis dans 3 régions : Nord, Ouest, Sud, représenté par un délégué de chaque région dont le rôle sera le suivant :

a) Entreprendre les différentes démarches générales dans l'intérêt des coopératives en vue de jeter les bases d'une organisation fédérée.

b) Préparer les statuts y relatifs qui seront soumis aux différentes coopératives et Unions de coopératives de producteurs de café.

c) Préparer des règlements et accords permettant aux coopératives de mener en commun certaines actions relatives à la préparation ou à la vente de leur café comme un premier stade dans la voie de l'organisation d'un réseau intégré de distribution par les producteurs.

d) Organiser un secrétariat permanent en vue de tenir un registre et un cardex de toutes les coopératives affiliées et d'entreprendre un service de correspondance interne et externe pour les coopératives.

e) Jeter les bases d'un service permanent de préparation finale, de classification et de vente du café pour les coopératives affiliées comme action pilote d'une organisation future intégrée avec l'assistance technique nécessaire.

f) Jeter les bases d'une organisation financière ou travailler à obtenir les services d'une organisation financière susceptible de faciliter l'achat-vente du café des coopératives (Assurance, banque, magasins, activités artisanales).

h) Jeter les bases d'un programme de l'intensification de la culture caféière sur la même base que les coopératives de la côte Sud c'est-à-dire sur de grandes étendues appartenant en propre aux coopératives; néanmoins aide technique et financière aux coopératives qui n'ont pas la possibilité d'avoir des terres.

i) Travailler à l'amélioration de la préparation du café des coopératives et assurer la promotion de ce café.

j) Assurer un service de relations publiques favorable à l'essor des activités coopératives affiliées et à la promotion du mouvement coopératif.

k) Préparer le livre du 1er Congrès des Coopératives.

l) Créer un système d'information du marché du café à l'intention des coopératives et un bulletin des coopératives affiliées.

2ème Résolution : Les Coopératives réunies à ce Congrès ont pris la décision de former aussi un comité de vigilance de 5 membres en référence à la Résolution 1, chargé de :

a) Veiller au respect des droits et à l'application des devoirs des coopératives vis-à-vis du Comité Directeur des coopératives affiliées.

b) Faire la vérification des comptes du comité de gestion et aussi veiller à l'assainissement des comptes des coopératives affiliées.

c) Organiser un programme de recyclage des membres des coopératives affiliées et veiller à l'application d'un programme de formation des coopératives affiliées en vue d'arriver à un mouvement confédéré.

3ème Résolution : Pour résoudre la question de financement et pour arriver à la libéralisation économique, les coopératives caféières réunies en congrès ont décidé :

1. — De créer une banque de café coopérative à partir de :
   a) Parts sociales de chaque coopérative caféière affiliée
   b) Parts sociales volontaires des membres des coopératives caféières
   c) Dons de toutes sortes
   d) Un prélèvement d'un montant par sac de café vendu par les coopératives affiliées pour une période de 5 ans.
   e) Toutes autres contributions jugées nécessaires

2. - D'intensifier les relations de cette banque et des caisses populaires avec participation des caisses populaires.

3. — De créer une loterie de caféiculteurs comme apport. Les recettes de cette loterie seront déposées dans un compte à terme.

4. — De créer un service d'assurance pour l'entreposage et le transport du café.

5. — De créer une centrale ou un magasin coopératif pour l'approvisionnement général des coopératives.

VOEUX
DU 1ER CONGRES NATIONAL DES COOPERATIVES CAFEIERES
(18, 19, 20 Octobre 1979)

Vu la loi du 18 Février 1974, offrant à des groupements de coopératives la possibilité de s'organiser et de fonctionner sur toute l'étendue du territoire national;

Considérant que les Coopératives Caféières sont susceptibles d'apporter une contribution importante au développement économique du pays;

Considérant qu'une législation fiscale en faveur des coopératives constitue un puissant stimulant à l'essor du mouvement coopératif;

Considérant que les débats qui ont eu lieu au premier Congrès National des coopératives caféières d'Haïti révèlent certaines carences d'organisation et de services d'intérêts communs aux coopératives;

Considérant les lourdes charges qui entravent et paralysent les actions entreprises par les coopératives;

Considérant que l'adoption de certaines mesures par les gouvernants peuvent faciliter la réalisation des objectifs d'ordre économique et social entrepris par ces dites Coopératives;

Considérant la nécessité d'asseoir le Mouvement Coopératif sur des bases plus solides;

Les Coopératives Caféières réunies à leur Premier congrès National les 18, 19, 20 octobre 1979, soumettent à l'attention du Président à Vie de la République les Vœux suivants :

1. — Fournir l'assistance technique pour la formation sur place du personnel responsable.

2. — Faciliter l'acquisition des moyens de transport adéquats pour la commercialisation du café des coopératives.

3. — Alléger les taxes à l'exportation pour favoriser l'expansion des Coopératives.

4. — Faciliter l'acquisition des terres de l'Etat au profit des coopératives qui sauront les mettre en valeur et garantir la survie de cette industrie.

5. — Trouver d'autres sources de financement pour répondre aux possibilité d'expansion des Coopératives. Obtenir des taux d'intérêts préférentiels des organismes existants pour le financement du développement des programmes caféiers des coopératives.

6. — Accélérer la formation des cadres dirigeants des coopératives en gestion et comptabilité pour garantir la stabilité des coopératives.

7. — Avoir des extensionnistes agricoles bien formés et voulant travailler sur place pour la mise en valeur des terres pour une augmentation sensible des produits agricoles.

8. — Subventionner l'acquisition du matériel et de l'équipement nécessaires à la transformation des produits agricoles notamment le café.

9. — Organiser un service d'informations quotidiennes sur le prix mondial du café.

10. — Faciliter les moyens d'échange d'informations entre les coopératives en vue du renforcement de ce mouvement en Haïti.

11. — Organiser des campagnes de formation au sein même des Coopératives à l'intention des responsables et des membres sur tous les points du territoire.

12. — Faciliter l'accès des zones les plus propices au café jusqu'ici inaccessibles en vue de permettre les activités ayant trait à la production et à la commercialisation du café.

ELECTION DU 1ER COMITE REPRESENTATIF DES COOPERATIVES CAFEIERES D'HAITI

— **COMITE DIRECTEUR**

Pierre PERCY (Sud)
Pierre JEAN (Nord)
Simevoit PAUL (Sud-Est)

— **COMITE DE VIGILANCE**

Bermann Desamours
Saintalès Dieudonné
Joseph Philippe
Stévil Casséus
Noé Gaspard

DECOUPURES DE JOURNAUX

A L'AUDITORIUM DE LA CROIX ROUGE HAITIENNE

PREMIER CONGRES NATIONAL
des Coopératives Caféières d'Haïti

Le premier Congrès National des Coopératives caféières d'Haïti dans le cadre du projet de commercialisation caféière (PCC) a débuté hier matin à l'auditorium de la Croix Rouge Haïtienne en présence du Représentant du Chef de l'Etat, des Ministres Bertholand Edouard (Intérieur et Défense Nationale) et Edouard Berrouet (Agriculture et Ressources Naturelles), du Directeur de l'IHPCADE, l'Agr. Bertin Dadaille, du Superviseur Général du PCC,l'Agr. Wilner Pierre-Louis, de l'Agronome St Fort Chéry DADAILLE, responsable des coopératives, du Directeur du Projet PCC, l'Agronome Yves Saintil, de représentants d'organismes nationaux et internationaux et également avec la participation de 23 Coopératives Caféières représentées par 48 membres venus des quatre coins d'Haïti.

Après l'ouverture de la cérémonie par la Dessalinienne, il revenait à deux membres de Coopératives caféières de prendre la parole. Ce sont MM. Saintalès Dieudonné (Pilate) et M. Simevoit Paul (Marbial). Ce dernier, qui s'est exprimé en créole, a mis l'accent sur le fait que c'est la première fois qu'à un Congrès de cette envergure il a été fait choix des principaux intéressés pour discuter eux-mêmes sur l'objet de leurs occupations. Tout de suite après, le Directeur du Projet de Commercialisation Caféière, l'Agronome Yves Saintil, dans son discours, dégagea le sens et la portée de ce premier congrès national de coopératives caféières. Il revenait ensuite au Directeur de l'IHPCADE, l'Agronome Bertin Dadaille, de mettre en lumière les objectifs et la finalité de ce premier congrès. Pour lui, s'il fallait résumer le sens et la portée de ce premier congrès, on devrait parler de confrontation, concertation et orientation. En effet, ce congrès permettra de "relancer sur des bases beaucoup plus solides et beaucoup plus concrètes le mouvement de coopératives des producteurs de café". Selon lui, la finalité de ce 1er Congrès, c'est de marcher dans la voie du développement économique tracée par le Chef de l'Etat. Enfin, il revenait au Ministre de l'Agriculture, l'Agronome Edouard Berrouet, d'encourager les participants à ce congrès en leur exhortant à y donner le meilleur d'eux-mêmes.

Après cette première partie académique, l'assistance a été invitée à prendre un vin d'honneur...

Rappelons que le congrès durera trois jours (du 18 au 20 octobre) et que les séances de travail se dérouleront au local de la Chambre du Commerce d'Haïti.

LES TRAVAUX DU 1er. CONGRES

Tout de suite après la cérémonie d'Inauguration, dans l'après-midi, c'était l'ouverture des débats avec la participation des délégués des vingt-trois coopératives caféières.

Ces débats animés se déroulaient à cœur ouvert; en ce sens, chaque délégué ou dignitaire allait avoir l'occasion de placer son mot ou de faire ressortir quelque chose intéressant l'intérêt de tous. Ces différentes interventions peuvent donc être résumées en ces points :

— Problèmes au sein des coopératives : finance; alphabétisation; route; dispensaire; école maternelle; des centres professionnels; des pépinières; engrais,etc.

— Questions de prêts du BCA (Banque de crédit agricole); de stokage, d'exportation par les coopératives elles-mêmes; séchoirs mécaniques; encadrements techniques, etc.

— Problèmes de taxation (certaines exonérations dont devaient bénéficier les coopératives); de transport; de fonds pour aider à compenser les pertes en cas de baisse subite des prix.

— Problèmes de terres : l'acquisition des terres par les coopératives; problèmes de faillite de certaines coopératives, etc.

— Après avoir discuté de long en large sur tous ces points (jeudi et vendredi matin), des comités seront formés en vue de faire la synthèse de ces réunions afin de pouvoir présenter les résolutions et recommandations à l'assemblée générale.

Pour terminer, nous dirons que cet après-midi, il reviendra aux experts de présenter leurs communications. Nous avons retenu les suivantes :

— Expérience de la Côte Sud dans l'exploitation en commun des terres en caféiers par l'Agronome St. Fort Chéry Dadaille.

— Evolution du projet PCC et l'expérience CEP par l'Agronome Yves Saintil.

— L'expérience de l'Union des coopératives de la Côte Sud par l'Agronome Emmanuel Joseph du CNC.

L'expérience de la coopérative de Pilate et le café torréfié par Pierre Jean.

— Importance de la Fédération et étapes pour y parvenir par l'Agronome St. Fort Chéry Dadaille, etc.

Comme on peut le constater, c'est un riche programme qui est envisagé pour ce premier congrès national des coopératives caféières d'Haïti et qui marquera une étape définitive dans l'évolution du mouvement des coopératives en Haïti.

Nous souhaitons du succès aux organisateurs !

Extrait de "Le Nouvelliste," 19 octobre 1979
No. 31.188

CLOTURE DES TRAVAUX DU PREMIER CONGRES NATIONAL DES COOPERATIVES CAFEIERES D'HAITI

Il s'est tenu, du 18 au 20 octobre dernier à la Chambre du Commerce, le 1er Congrès National des Coopératives Caféières d'Haïti avec la participation de 23 Coopératives Caféières venues de tous les coins du Pays.

Ce Séminaire répondait à une nécessité. Il a permis aux organismes responsables ou intéressés — Projet de commercialisation du Café (PCC), Conseil National des Coopératives (CNC), Banque de Crédit Agricole (BCA), IHPCADE, DARNDR, etc. — en travaillant, en discutant trois jours durant avec les principaux intéressés eux-mêmes (les délégués des Coopératives) de toucher du doigt les difficultés rencontrées ou les problèmes que confrontent les coopératives caféières.

Après avoir discuté entre eux (les délégués) durant deux jours consécutifs, il a été donné l'occasion à des experts de faire part de leurs propres expériences. Par exemple, l'Agronome St. Fort Chéry Dadaille a parlé de l'"Expérience de la Côte Sud dans l'exploitation en commun des terres en caféiers", tandis que l'Agronome Yves Saintil a fait part de l'"Evolution du projet PCC et l'expérience CEPEC", etc. Ce qui importait à cette phase du Congrès, c'était de sensibiliser les coopérants (les délégués des Coopératives) sur l'objet même de leurs préoccupations : la situation caféière.

Ce congrès a permis aussi de poser beaucoup de problèmes qui sont d'ailleurs résumés dans les résolutions et Vœux présentés à la séance de clôture (samedi 20).

Extrait de "Le Nouvelliste", 22 Octobre 1979
No. 31. 190

LE PREMIER CONGRES NATIONAL DE COOPERATION CAFEIERE D'HAITI

La portée de cette heureuse initiative est en rapport avec l'une des plus importantes démarches entreprises par le gouvernement pour promouvoir l'économie rurale. En effet, le café au nombre des produits d'exportations appelés à normaliser les relations d'interéchanges entre l'extérieur et la communauté rurale haïtienne, est l'objet de fluctuations commerciales qui enlèvent le plus souvent au producteur le bénéfice de son labeur. C'est pour obvier à l'instabilité des marchés que 23 coopératives reconnues par le Conseil National de la coopération se sont réunies en congrès, en vue de définir une position commune, et se libérer de la dépendance totale des intermédiaires.

Extrait de "Le Nouveau Monde", 19 Octobre 1979
No. 573

A : Mr. Jacques JOUBERT
Directeur du Crédit

De : Mr. André BEAUPLAN
Assistant-Directeur

Rapport sur la participation du soussigné au Séminaire International sur le Crédit Agricole aux Petits Exploitants organisé par le BCA et l'USAID à Port-au-Prince du 8 Janvier au 4 Février 1984.

Port-au-Prince, le 17 Février 1984

BANQUE DE LA REPUBLIQUE D'HAITI

B. P. 1750 Port-au-Prince, Haiti Telex : 2030394 Cable BACENDHA

B.R.H.

BANQUE CENTRALE

- M E M O R A N D U M -

A : Mr. Jacques JOUBERT
Directeur du Crédit

De : Mr. André BEAUPLAN
Assistant-Directeur

OBJET : Rapport sur la participation du soussigné au Séminaire International sur le Crédit agricole aux Petits Exploitants organisé par le BCA et l'USAID à Port-au-Prince du 8 Janvier au 4 Février 1984.

Ce rapport est préparé en vue de renseigner la Direction sur le déroulement du Séminaire sur le Crédit agricole aux Petits Exploitants auquel le soussigné a eu l'avantage de participer avec l'autorisation du Conseil. Dans ce rapport seront développés les points suivants:

A.- Le programme du Séminaire
B.- Synthèse des diverses communications faites au cours du Séminaire
C.- Rappel des points saillants soulevés et discutés à l'occasion des exposés
D.- Commentaires sur la participation du soussigné au Séminaire
E.- Conclusions

A - Le Programme

Le Séminaire se déroula pour sa partie académique à la salle Toussaint Louverture de l'Hotel Hollyday INN le Plaza, au Champs de Mars à Port-au-Prince. Après la cérémonie d'ouverture, on passa immédiatement à l'exposé du thème de base de la première semaine présenté par Mr. Thomas Stickley de l'USAID. Cet exposé de Mr. Stickley fut suivi de celui de Mr. Saturnin Louis: expérience du BCA. Les participants étrangers firent part de l'expérience dans leurs pays respectifs des institutions de crédit agricole dont ils relèvent. La première semaine se termina par la visite des Bureaux du BCA à l'Esterre, à Saint- Marc et du bureau régional des Gonaives. A Dubedou, le groupement eut l'occasion d'entrer en contact avec l'Union des Sociétés agricoles de la Région.

La deuxième semaine débuta par le rapport de synthèse présenté par un groupe de participants. Le thème de base de la deuxième semaine a été développé par le Directeur du BCA M. Wilner Pierre Louis suivi de la présentation de l'expérience du BCA par Mr. Jean Jacques Deschamps du DAI (Développement Alternatives Inc.). Comme pour la première semaine les participants étrangers firent part de leur expérience.

Le week-end nous a permis de visiter les bureaux du BCA à Plaisance et à Dondon ainsi que le bureau régional du Cap-Haitien.

Le groupe de travail formé pour la circonstance fit la synthèse des activités de la semaine écoulée, nous sommes au début de la troisième semaine - Le thème de base de cette troisième semaine est présenté par Mr. Roger Poulain de l'USAID. La communication de Mr. Poulain fut appuyée par l'exposé de Mr. Lionel Lubin sur l'expérience du BCA. Ce fut ensuite le tour des participants étrangers de nous faire part de leur expérience en la matière.

Nous passâmes le week-end de cette troisième semaine à Jacmel où nous visitâmes le bureau régional du BCA en cette ville ainsi que les bureaux de Cayes-Jacmel et de La Vallée. Le nouveau local du bureau du BCA fut

inauguré durant notre passage dans la localité.

Résumé des activités de la troisième semaine et réflexions sur les thèmes développés constituèrent l'essentiel de la présentation faite par le groupe de travail. C'est ainsi que débuta la quatrième semaine, la dernière du Séminaire. Mr. O. Tiemtoré du DAI y présenta le thème de base. Son exposé a été appuyé par celui de Mr. Karl Honoré du BCA. Les pays représentés n'ont pas une très grande expérience en matière d'informatique. A Damiens nous visitâmes l'Unité Informatique du BCA. Le groupe termina ses déplacements par une visite à Kenscoff, après quoi un rapport de synthèse a été présenté.

La cérémonie de cloture comportait deux parties : la remise de certificats au Plaza et le Gala à Cabane Choucoune.

B - Synthèse des Diverses Communications

I - Le thème de base développé au cours de la première semaine se rapportait au : Crédit aux Petits Exploitants à travers les Groupements; l'étude du thème de base tant à travers les exposés que des discussions a fait ressortir les points suivants:

a) Structures et fonctionnement des groupements
b) Procédure d'octroi de Prêts
c) Procédure de Recouvrement

1 - Structure et Fonctionnement des groupements

D'une façon générale on constate l'existence de structures associatives par lesquelles passe le crédit institutionalisé pour répondre aux besoins du Petit Exploitant. Toutefois, à l'exception de la Guinée où les groupements ne sont pas utilisés, le processus de création et les formes définitives varient.

Les deux formes principales rencontrées sont: les groupements villageois (G.V.)) utilisés par les pays Africains et les sociétés de Crédit Agricoles (SAC) qui servent d'intermédiaires dans l'expérience haitienne.

1 - 1.- Caractéristiques des Groupements Villageois (G.V.)

Dans la plupart des pays africains des structures communautaires au niveau des villages regroupent les paysans actifs pour des objectifs à vocation de développement économique et social. Ces objectifs varient d'un groupement à l'autre.

Leur formation généralement suscitée par le besoin de résoudre un problème commun ou parfois par des encadreurs qui ne sont pas nécessairement des agents d'une institution de crédit.

Durant son existence, pour faire face à certaines dépenses : achats d'engrais, de semences, de charues etc. le groupement peut s'adresser à une institution de crédit. La demande de prêt des membres se fait à travers le groupement à la caisse de crédit agricole. L'avance et le remboursement se font à travers le groupement.

1 - 2.- Caractéristiques des Sociétés Agricoles de Crédit (SAC)

Formée sur lesconseils d'agents du Bureau de Crédit Agricole, la société Agricole de Crédit(SAC) a pour objectif de recevoir du crédit et recueillir l'épargne de ses menbres. La SAC choisit librement ses membres qui s'adonnent aux mêmes activités. Mais elle est limitée par le nombre qui doit être de sept au moins et de quinze au plus.

Les demandes de prêts, les avances et les remboursements se font à travers la Société. Le Bureau de crédit Agricole ne traite qu'avec le Comité directeur de la SAC. Celui-ci est composé d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Conseiller, l'un d'eux jouant le rôle de Trésorier.

1 - 3.- Avantages présentés par l'Utilisation de Groupements

1-3-1.- Garantie Collective: la caution mutuelle

Dans les différents types de groupement que ce soit: les groupements villageois (G.V.) ou les Sociétés agricoles de crédit (SAC) tous les membres de l'organisation sont solidairement responsable du montant emprunté.

1-3-2.- Garantie Personnelle

a) Les membres doivent être à même de mener à bien les activités pour lesquelles la somme a été empruntée
b) Ils doivent être de moralité éprouvée
c) Une étude technique du dossier doit avoir été préalablement faite.

b) Procédure d'Octroi des Prêts

b-1. Les prêts se font en espèces ou en nature dépendant des besoins des groupements.

Dans certains pays les prêts se font à travers la structure d'encadrement, dans d'autres directement aux clients.
Le remboursement se fait généralement en espèces ou en nature.

b-2. Les taux d'intérêts- Les taux pratiqués par toutes les institutions de crédit sont inférieurs à ceux pratiqués par les banques commerciales; il est encore plus bas quand il s'agit de prêts aux groupements.

C.- RECOUVREMENT

Les conditions d'exploitations pour l'agriculture aussi bien que pour l'élevage sont soumises à des contraintes naturelles très défavorables. Le recouvrement des prêts peut dépendre aussi bien des conditions naturelles que de la commercialisation. Quand les produits de la récolte sont commercialisés par l'organisme préteur, le recouvrement est assuré par la retenue du montant de la somme prétée. Quand la commercialisation est englobée dans une politique générale, le recouvrement en souffre du fait parfois des prix peu rémunérateurs.

Dans certains des pays, les montants des remboursements peuvent être détournés par le trésorier à son profit personnel.

Quelques autres difficultés de recouvrement provoquant des taux d'impayés élevés conduisent souvent les institutions de crédit à refuser du crédit à certains groupements ou dans quelques rares cas à limiter le crédit dans certaines zones. Des sanctions judiciaires peuvent être prises à l'encontre des membres défaillants dans le but de recouvrer tout ou partie des sommes prétées.

11.- La gestion d'un système de crédit auto-suffisant et décentralisé a été le thème de base de la deuxième semaine.

11.1.- AUTO-SUFFISANCE

Aucune des institutions représentées au Séminaire n'a réellement atteint l'auto-suffisance. Toutes y aspirent cependant même si pour beaucoup d'entr'elles cet objectif apparait bien éloigné. En général, les subventions dont bénéficient les institutions de crédit peuvent être soit des avances du Trésor Public, soit un transfert d'une partie de leur coût de gestion à d'autres structures.(O.R.D. en Haute Volta par exemple)

Les facteurs bloquant l'élan des institutions vers l'objectif d'auto-suffisance semblent être:

a) La mise en oeuvre des taux d'intérêts préférentiels

b) Le niveau élevé du taux des impayés

c) Le poids des coûts de gestion des institutions

Les conséquences de cette situation sont multiples:

- L'institution de crédit ne peut pas dans ces conditions atteindre ses objectifs. Si la tendance n'est pas renversée, elle pourrait même disparaitre dans un avenir plus ou moins proche.

- L'exploitant perd des chances d'améliorer son revenu et de s'inserrer dans le circuit économique national d'autant plus que pour lui la contrainte financière apparait comme étant l'un des facteurs les plus limitatants.

- L'Etat en subventionnant les institutions déficitaires opère des ponctions sur ses ressources qui auraient pu être utilisées à d'autres fins de développement.

Les mesures envisagées par les différentes institutions pour atteindre l'objectif d'auto-suffisance sont pour l'essentiel:

- Le réaménagement de la politique des taux d'intérêts des dites institutions - révision des taux en fonction du taux d'inflation dans chaque pays - mise en place des intérêts moratoires, paiements anticipés des intérêts.

- La conception de mesures visant à réduire les impayés: garantie morale à travers les SAC ou associations villageoises(cas de la coopérative J.B. CHAVANNES de la Grande Rivière du Nord) fonds de garantie, organisation de la Commercialisation, insistance sur les garanties matérielles.

- Le renforcement des structures institutionnelles: formation, encadrement, décentralisation, restructuration financière et comptable.

- La mobilisation de l'épargne rurale.

11.2.- A PROPOS DE LA DECENTRALISATION

Dans la ligne de l'objectif ultime de l'institution de crédit rural, la décentralisation se présente comme un corollaire de l'auto-suffisance. Le concept "Centre de Profits" projette une pleine lumière sur la nécessité d'une analyse des coûts globaux de l'institution et la possibilité de leur répartition. Cette ligne de pensée permet aux dirigeants d'apprécier la nécessité d'une subvention jusqu'à ce que les bureaux régionaux arrivent à générer suffisamment de revenus pour couvrir les frais du Bureau Central.

Des diverses communications faites, il se dégage trois groupes d'institutions:

a) Celles pour lesquelles la décentralisation apparait comme un voeu à faire passer dans le concret: la BNDA en Guinée, le FND en Mauritanie et la CNCA au Sénégal.

b) Celles dans lesquelles la décentralisation est en train de s'opérer graduellement: La CNCA au Congo, l'ECIBEV au Mali, la CNCA en Haute Volta et la CNCA au Niger.

c) Celles dans lesquelles la décentralisation est chose acquise: Le BCA en Haiti et la CNCA au Togo.

Il faut préciser toutefois que dans le second groupe, la décentralisation peut s'opérer en s'appuyant sur des organismes extérieurs à l'institution, exemple des ORD en Haute Volta.

La Tendance générale à la décentralisation trouve sa justification dans les inconvénients présentés par la Centralisation des opérations dans les institutions de crédit rural:

- Distance entre les centres d'octroi de crédit et les sollicitants
- Difficultés d'avancement des demandes de crédit
- Coût élevé pour le client
- Non-responsabilisation des agents de crédit dans l'appréciation des demandes de crédit
- Taux d'impayés très élevés.

Dès lors, il apparait comme indispensable de:

- Déléguer les pouvoirs de décision au niveau régional
- Assurer la formation du personnel en vue d'un accomplissement optimal des tâches: Etudes des dossier
- Comptabilité, finances, administration
- Mettre en place des structures appropriées

Un exemple concret de decentralisation a été vécu par les participants au Bureau Régional des Gonaives.

Les travaux de la 3ème semaine se dérouleront sur le thème: MOBILISATION DE L'EPARGNE. Pourquoi? De l'avis des techniciens, les résultats financiers obtenus jusqu'ici par le BCA sont satisfaisants. Cependant ils ne permettent pas au BCA d'atteindre l'auto-suffisance. Or, il se trouve justement que le BCA confronte une situation délicate résultant de certaines contraintes: l'attitude des bailleurs de fonds traditionnels de l'institution , le taux d'inflation mondial et bien d'autres raisons encore obligeant le BCA à envisager des mesures lui permettant de survivre par lui-même.

Plusieurs suggestions ont été faites parmi lesquelles on peut citer:

- Augmentation du taux de remboursement. Ce résultat pourrait s'obtenir par un choix minitieux de la clientèle et un programme continu de sensibilisation.

- Diminution du coût de fonctionnement par une réduction du nombre des employés et de certaines charges.

- Augmentation du volume des prêts. Cette mesure suppose le reinvestissement de l'épargne en milieu rural.

- Mobilisation de l'épargne. Cette mobilisation représente l'un des moyens pour arriver à augmenter le volume des prêts, mais elle pose certains problèmes.

La présence du BCA dans le milieu rural est une nécessité.

Examinant la situation financière du BCA l'un des orateurs au Seminaire rappelle que les trois sources de financement de l'institution sont:

1.- Les revenus générés par les opérations de crédit(intérêts, commissions etc.)

2.- Le renforcement de certains projets gérés conjointement par l'Etat Haitien et d'autres organismes internationaux.

3.- Les subventions du Gouvernement

Les chiffres avancés montrent clairement que l'institution ne peut plus compter sur cette source de financement - graduellement le gouvernement a diminué ses subventions au BCA pour depuis les deux derniers mois les suspendre entièrement.

Or, l'USAID ne parle que d'auto-suffisance en ce qui concerne le BCA. C'est que l'USAID n'a plus l'intention de prolonger son aide à cette institution. Faut-il chercher la cause de cette nouvelle attitude dans la conjoncture internationale? Il semblerait que le caractère aléatoire de cette aide se confirme de plus en plus. Dans ce cas, il ne reste au BCA que ses ressources propres c'est-à-dire les intérêts et les commissions générés par les prêts.

La question qui se pose dès lors au BCA, s'il veut assurer sa viabilité financière, est de trouver les fonds nécessaires pour augmenter son porte-feuille.

Plusieurs possibilités s'offrent au BCA:

- Faire des ponctions sur les comptes courants des bureaux régionaux pour ouvrir les comptes à terme, ce qui a été fait.
- Recourir à la mobilisation de l'Epargne

Les revenus obtenus à partir des comptes à terme s'étant révélés insuffisants et compte tenu de l'existence en milieu rural d'une épargne potentielle, le BCA a décidé de se lancer dans une campagne de mobilisation de l'épargne. Les avantages et les inconvénients résultant de cette campagne ont été évalués au cours du Séminaire.

En considérant l'ensemble des pays représentés au Séminaire, on peut classer les institutions de crédit et d'épargne rurales en trois catégories:

- Les pays où il existe des agences institutionalisées d'épargne dans lesquelles les clients ouvrent des comptes réguliers avec possibilité pour eux d'effectuer des dépots et des retraits à n'importe quel moment et sans difficulté: c'est le cas du Togo.
- Les pays où l'épargne n'est pratiquée qu'au niveau des groupements villageois et des coopératives. Cette épargne en milieu rural peut se présenter sous forme de cash ou en nature (banques céréalières) cas du Niger et de la Haute Volta.
- Les pays où il n'y a aucune forme de mobilisation d'épargne organisée en milieu rural: Guinée, Sénégal, Mauritanie et le Mali.

GESTION INFORMATISEE DU PORTE-FEUILLE

La gestion informatisée du porte-feuille constituera le thème de base de la 4ème semaine du Séminaire. L'éxposé y relatif comportera 3 points principaux:

- Evolution technologique dans le domaine du traitement de l'information.
- Introduction de l'informatique dans les entreprises ou institutions des pays représentés - Perspectives et contraintes
- Automatisation de la gestion du BCA

1.- Evolution Tecnologique dans le domaine du traitement de l'Information

Les outils utilisés dans le traitement des données ont connu des étapes diverses dans leur évolution depuis la machine à écrire jusqu'à l'ordinateur en passant par la machine à calculer et la mécanographie. Les derniers développements de la science ont donné naissance à l'informatique qui permet d'ordonner, de traiter plus rapidement et de stocker plus aisément les données en comparaison avec le système manuel.

Plusieurs types d'ordinateurs ont été inventés et leur champ d'application s'est étendu dans les domaines les plus variés: gestion administrative ou commerciale, calcul et traitement de données scientifiques, contrôle de processus ou simulation, traitement etc.

De nos jours on dénombre environ 350 langages de programmation dont les plus courants sont: Cobol, Fortran, RGP11, PL/1, Pascal, Basic etc. L'usage de l'ordinateur est multiple et par voie de conséquence sollicité par de nombreuses institutions ou entreprises bien que son coût soit parfois très élevé: de $ 3.000 à $ 250.000.-

2.- Introduction de l'Informatique dans les Entreprises ou Institutions de nos Pays - Perspectives et Contraintes

Malgré son coût élevé, l'ordinateur trouve de plus en plus sa place et sa justification dans les pays développés qui sont hautement industrialisés. Par contre, dans les pays sous-développés où les dirigeants sont préocupés par les besoins alimentaires, l'informatique apparait à priori comme un besoin de luxe. Les raisons généralement évoquées sont les suivantes:

- Augmentation du chômage dans certains cas
- Obligation de faire appel à un spécialiste pour toute panne même petite induisant forcément des coûts additionnels non négligeables pour l'acheteur.

Cependant, les pays sous développés dans le souci de rationaliser la gestion de leurs entreprises de plus en plus lourde, se trouvent parfois dans la nécessité de se procurer un moyen de gestion plus efficace. D'où la justification de l'emploi de l'informatique dans divers secteurs d'activités, dans les entreprises, notamment les institutions de crédit.

Mais le choix d'un ordinateur doit:

- Répondre à un besoin réel de l'institution ou du service et non à un besoin de prestige.
- Faire l'objet d'une étude préalable (type et contrat de vente et entretien avec le fournisseur) avant l'achat.
- Nécessiter obligatoirement une formation de haute qualité du personnel national responsable de la viabilité future du système.

Il est certes reconnu que l'ordinateur peut contribuer à améliorer la gestion d'une entreprise à savoir :

- Traitement de milliers de données avec peu de risques d'erreurs.
- Stockage de ces données dont on peut disposer à tout moment.
- Facilité et rapidité de contrôle ...

3.- AUTOMATISATION DE LA GESTION AU BCA

Le BCA dans la recherche à long terme de l'auto-suffisance a introduit l'informatique pour couvrir les domaines de gestion suivants :

- Gestion du porte-feuille de prêts
- Gestion comptable
- Gestion financière et budgétaire
- Gestion du Personnel
- Gestion de la paie du Personnel
- Gestion du patrimoine du BCA

L'objectif pour le BCA serait de :

- Améliorer les relations BCA - clients dont le nombre devient de plus en plus croissant
- Augmenter le taux de remboursement
- Réduire les risques de détournement
- Disposer d'une façon permanente d'informations traitées
- Réduire le volume de paperasse et des documents comptables
- Rapidité de sortie des rapports statistiques

Ce dispositif permettrait au BCA de sortir rapidement les rapports statistiques et de les transmettre aux bureaux régionaux et aux agences locales.

Pour atteindre cet objectif, la Direction du BCA a adopté une approche de mise en oeuvre des facilités de l'informatique. Cette approche comrpend:

- La formation du Personnel
- L'élaboration du Cahier de Charges
- Le Guide de Codification

- La codification des dossiers
- l'Analyse fonctionnelle
- L'Analyse organique
- L'Achat du matériel
- La Programmation
- Le test des programmes
- et le Cahier d'exploitation

Les participants ont pu se rendre compte de la mise en place de ce programme en observant la Gestion de plusieurs comptes de Prêts et la situation du compte "clients" qui constitue l'un des premiers points des domaines de Gestion à couvrir.

Quant à l'expérience des participants africains, elle s'arrête à celles de la Haute Volta et du Togo.

Pour la Haute Volta, il existe dans ce pays depuis 1971 un Centre National de Traitement de l'Information (CENATRIN) s'occupant de la paie, des statistiques, de la Gestion des crédits des ORD en particulier, le Portefeuille de l'EST et l'aménagement des vallées des Volta (A.V.V.) Actuellement la Haute Volta cherche à harmoniser le système au profit de plusieurs services ou institutions étant donné que l'entretien pose de sérieux problèmes.

Pour le Togo, l'informatisation se fait en deux (2) étapes:

- La paie et la comptabilité avec comme moyen la mécanographie
- La Gestion du Portefeuille de Prêts et les clients ensuite avec l'emploi de l'ordinateur

Comme la Haute Volta, le Togo, dispose d'un Centre National de l'Informatique chargé de la paie et de la Statistique.

Certaines recommandations sont faites en ce qui concerne l'usage de l'Informatique. Ce sont:

- La prudence : car la qualité de l'équipement doit répondre au besoin actuel ressenti par le Service ou l'Institution. La durée de vie de l'équipement devrait permettre à l'institution d'acquérir à moyen terme un niveau plus perfor-

mant et compatible avec l'entreprise.

- La formation adéquate du Personnel appelé à l'exploiter, car ce qui coûte cher à l'entreprise c'est surtout le logiciel.

- La Constitution d'une équipe fonctionnelle aux fins d'une bonne exploitation.

L'unité informatique du BCA se compose de deux (2) sections:

- La Section "Etudes", chargée de la Programmation
- La Section d'Exploitation

C RAPPEL DES POINTS SAILLANTS SOULEVES ET DISCUTES A L'OCCASION DES EXPOSES

Chaque exposé au Séminaire était suivi d'une période de discussions. De nombreuses questions sont alors posées aux orateurs. Les points soulevés étaient plus interessants les uns que les autres. Les plus importants d'après nous se rapportaient à:

- Choix du client
- Etude du dossier
- Taux d'intérêts
- Taux de Remboursement
- Poids des coûts de Gestion des institutions
- Renforcement des structures institutionnelles
- Décentralisation
- Augmentation du volume des Prêts
- Mobilisation de l'Epargne
- Rentabilité du programme de mobilisation de l'Epargne
- Utilisation efficace de l'Epargne
- Rapport entre le Crédit et l'Epargne

Ces points constituent les moyens-clés à mettre en oeuvre par le BCA en vue d'atteindre son objectif actuel qui est l'auto-suffisance.

Si les SAC représentent des clients sûrs pour le BCA, les éléments tels que moralité du membre, les contraintes sociales et les conditions climatiques sont autant de faits susceptibles d'influencer la situation financière de la SAC avec

toutes les conséquences qu'elle entraine sur le remboursement des Prêts. En ce sens l'étude du dossier devrait tenir compte non seulement de la solvabilité apparente des membres responsables solidairement du remboursement de la totalité du prêts mais encore d'autres facteurs de l'environnement économique.

Compte tenu du taux d'inflation mondial, les institutions de crédit en milieu rural des pays en voie de développement confrontent une situation difficile: celle de se procurer des fonds à un taux assez bas leur permettant de desservir leur clientèle "paysanne". D'où un taux de remboursement plutôt bas dans certaines zones obligeant la constitution d'une réserve pour créances douteuses souvent exhorbitant par rapport au niveau des profits.

Dans le cas du BCA les coûts de Gestion sont assez élevés. L'autosuffisance comme objectif à moyen terme serait une utopie si l'institution venait à se séparer entièrement du département de tutelle.

N'empêche que le BCA voudrait tenter l'expérience. Dans un sens il y est même acculé. D'où la necessité de renforcer les structures institutionnelles. A ce compte il est conseillé une réduction du Personnel au niveau du Bureau Central et une politique de décentralisation.

Cette décentralisation suppose une amélioration de la formation du Personnel de terrain et une plus grande autonomie aux Bureaux Régionaux.

Ces derniers devraient pouvoir à partir d'une campagne de mobilisation de l'Epargne, se procurer assez de Fonds pour permettre une augmentation du volume des prêts.

Cette campagne de mobilisation de l'Epargne necessite des débours et ne sera rentable que dans la mesure où elle pourra faire entrer dans les caisses du BCA les Fonds nécessaires.

Le succès de cette campagne est indispensable en vue de l'obtention des moyens devant servir au financement d'un volume de Prêts plus important. - Cette démarche devra s'accompagner d'une idée de base : efficacité dans l'utilisation de l'Epargne ainsi collectée.

Par ailleurs le BCA devra s'ingénier à surmonter les difficultés relatives aux normes déjà établies en prenant en considération la tendance du paysan

à vouloir confier directement au BCA son épargne sans passer par la SAC.

Une campagne de mobilisation de l'épargne doit éviter de lier l'épargne au Crédit.

D - COMMENTAIRES SUR LA PARTICIPATION DU SOUSSIGNE AU SEMINAIRE

Le soussigné ne croit pas avoir fourni une mauvaise prestation en ce qui concerne sa participation au Séminaire. Il est même porté à croire qu'il y a représenté dignement la BRH tant du point de vue académique que du point de vue de l'assiduité aux séances et activités à caractère social du Séminaire. Nommé Président de la Commission chargé de faire la synthèse des activités de la troisième semaine, il s'est acquité de cette tâche, peut-on dire, à la satisfaction des participants et des organisateurs.

Appelé à parler de l'apport de l'Institution qu'il représentait à la politique de crédit aux exploitants agricoles, il l'a fait en utilisant les ressources de son intelligence et de l'expérience acquise tout au long de son appartenance à la Banque. Son entregent a été vite remarqué par les participants étrangers qui n'ont pas manqué de lui manifester leurs sympathies lors de la remise des certificats notamment.

E - CONCLUSIONS

En conclusion le soussigné estime que la BRH aurait râté une occasion unique de se renseigner sur le BCA et les conditions de son fonctionnement si elle n'était pas représentée au Séminaire. En tant que Banque Centrale, l'Institution avait intérêt à être présente d'autant que le soussigné avait déjà été délégué à plusieurs reprises pour prendre contact avec les dirigeants du BCA à l'occasion:

1o) de l'examen du projet de l'Institution de crédit rural d'installer un système de transfert rapide à l'intention des ressortissants de l'arrière-pays.

2o) de la demande formulée par le BCA d'obtenir la possibilité de réescompter une partie de son portefeuille de Prêts à la Banque Centrale.

Ce 13 Février 1984

André BEAUBLAN
Assistant-Directeur